



PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE CCI MAYENNE
Du Jeudi 25 Mai 2023

APPROUVE

Séance du jeudi 25 mai 2023

sous la présidence d'Éric HUNAUT

Présents

M. Samuel Gesret Secrétaire Général de la Préfecture représentant Mme Marie-Aimée Gaspari, Préfète de la Mayenne,

M. Antoine Butrot, Commissaire aux Comptes,

Mme Dominique Mauresmo, Directrice Départementale des Finances Publiques,

Mme Isabelle Murcott, Directrice Pôle Gestion Fiscale, Direction Départementale des Finances Publiques, personnalités

Mmes Cécile Legrand-Theil, vice-présidente et Nathalie Planchais, trésorière-adjointe,

MM. Jérôme Chaplet, secrétaire, Erwan Coatanéa, vice-Président, Jérôme Deniau, vice-Président, Frédéric Devineau, secrétaire, Eric Hunaut, Président, Jean-Michel Motrieux, trésorier, et Christophe Terrien, secrétaire, membres du bureau

MM. Raphaël Alexandre, Claude Daniel, Eric Fouassier, Loïc Granger, Laurent Lairy, Christophe Le Guet, Bruno Lucas, Christophe Marchand, Norbert Montebault, Nicolas Mousset et Bruno Rigouin, membres élus

Mmes Florence Quentin,

MM. Didier Pillon, Mickaël Pinson, Maxime Séché, Samuel Tual et Pierre Zambon, membres associés

Mmes Anne Bauduffe, Isabelle Combastel, Ségolène Leclercq, Isabelle Mariaud représentant Monsieur Patrick Brunet, Cécile Pambet,

MM. Eric Flambard, Eric Daguet, Patrice Deniau, Jean-Marc Fournier et Marc Travers, conseillers techniques

Excusés

M. Fabrice Rigoulet-Roze, Préfet de Région,

Mme Norchen Chenoufi, Sous-préfète de Château-Gontier,

Mme Caroline Dussart, DREETS,

M. Jean-François Reynouard, Président des CCI PDL,

Mme Samia Soutani, Vice-Présidente du Conseil Régional,

M. Pierre Garnier, Conseil Départemental, auditeur libre, personnalités

Mmes Anne Cousin, Sylviane Gandon, France Gérard, Hélène Gohier et Camille Moquet,

MM. Emmanuel Adam, Bernard Fort, Guillaume Gruau, Nicolas Rousseau, Vincent Seyeux et Konthirith Tek, membres élus

Mmes Sandrine Bouvet, Aline Fouilleul et Virginie Hochart,

MM. Jérémie Bacosse, Raphaël de Silans, Joël Gasdon, Jean Joncour, Guillaume Monsallier, Denis Roturier et Jean-Yves Tréhen, membres associés

Mmes Sabrina Hubert, Nathalie Paillard et Céline Rousseau,

MM. David Blanchard, Alexandre Cros, Eric Grelier, Bertrand Hugain, Christophe Rouillard et Philippe Royer, conseillers techniques.

Membres élus en exercice : 31

Membres élus présents : 20

Membres élus excusés : 11

Quorum : 16

SOMMAIRE

I - VIE INSTITUTIONNELLE	1958
1. <i>Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 09 mars 2023</i>	<i>1958</i>
2. <i>Synthèse des réunions de bureau</i>	<i>1958</i>
3. <i>Représentations extérieures</i>	<i>1958</i>
4. <i>Désignations.....</i>	<i>1958</i>
II - ADMINISTRATIF ET FINANCIER	1959
1. <i>Budget exécuté 2022.....</i>	<i>1959</i>
✓ <i>Examen du budget exécuté 2022</i>	<i>1959</i>
✓ <i>Avis de la commission des finances</i>	<i>1969</i>
✓ <i>Rapport du commissaire aux comptes.....</i>	<i>1970</i>
✓ <i>Projets de délibération n° 02_2023 et n° 02_2023-bis</i>	<i>1971</i>
2. <i>Cession Hôtel Consulaire.....</i>	<i>1973</i>
✓ <i>Exposé des motifs</i>	<i>1974</i>
✓ <i>Vote.....</i>	<i>1980</i>
III – INFORMATIONS / COMMUNICATIONS	1982
1. <i>Présentation des Universités des Entrepreneurs Mayennais 2023</i>	<i>1982</i>
2. <i>CCI France.....</i>	<i>1984</i>
3. <i>Agenda des événements</i>	<i>1985</i>
IV - CONCLUSION	1988
1. <i>Conclusion par Monsieur Samuel Gesret, Secrétaire Général de la Préfecture de la Mayenne, représentant Madame Marie-Aimée Gaspari, Préfète de la Mayenne</i>	<i>1988</i>

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Mesdames, messieurs, bonsoir.

Je tiens à vous remercier toutes et tous d'être présents ce soir, et plus particulièrement Laurent Lairy qui nous accueille au Stade Lavallois. Il va nous présenter ce beau projet du Stade Lavallois qu'il porte avec son équipe. Je tiens à le féliciter aussi, car en découvrant aujourd'hui le classement des stades au sein desquels le meilleur accueil est effectué, il s'avère que le Stade Lavallois est le premier stade de la Ligue 2 et le 11^{ème} sur l'ensemble des stades, sur les 15 critères retenus par le journal Le Parisien. Bravo à l'ensemble de l'équipe du Stade pour cet accueil et cette convivialité !

Je remercie aussi Monsieur Samuel Gesret, Secrétaire général de la Préfecture de la Mayenne qui représente Madame Marie-Aimé Gaspari, Préfète de la Mayenne, retenue par d'autres obligations, ainsi que Madame Dominique Mauresmo, Directrice Départementale des Finances Publiques, Madame Isabelle Murcott, Directrice Pôle Gestion Fiscale, Direction Départementale des Finances Publiques et Monsieur Antoine Butrot, Commissaires aux comptes.

Je présente les excuses de Jean-Yves Tréhen, membre associé, absent ce soir pour raisons personnelles.

Je me dois de vous informer du décès de Jacques Perrin à l'âge de 98 ans, ancien collaborateur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne, Directeur du Parc des Expositions et de la Maison de l'Industrie. Il était également un grand collectionneur d'uniformes militaires, une des plus importantes collections sur ce thème. Nous avons en conséquence, une pensée pour son fils Jean-Jacques et toute sa famille.

Je laisse la parole à Laurent Lairy pour une présentation du Stade Lavallois.

Laurent Lairy, Président du Stade Lavallois et membre élu

Merci Président et bonsoir à toutes et tous.



Vous êtes ici chez vous, puisque le Stade Lavallois appartient à toutes les Mayennaises et à tous les Mayennais. J'en profite pour vous présenter Baptiste Cronier-Teychene qui a rejoint depuis quelques semaines l'équipe du stade, comme Directeur Général Opérationnel. Vous le verrez de plus en plus souvent dans le paysage sportif. Son rôle est d'assurer la coordination des services du stade. Il apporte sa pierre à l'édifice avec une expérience dans le monde du football. Il arrive du SOC de Cholet, mais il est 100 % mayennais et a œuvré au centre de formation du Stade Lavallois. J'ai aussi engagé Arnaud Samwil, Directeur administratif et financier. Nous avons structuré le club afin de rejoindre efficacement le projet global que je souhaite mener dans les prochains mois.

Nous administrons des projets dans nos entreprises respectives qui produisent de l'activité. Quand j'ai pris la Présidence du Stade Lavallois, il y a deux ans, j'ai souhaité mettre en œuvre un projet d'entreprise qui soit à la fois sportif et structurant, afin d'accompagner ce stade dans une vision évidemment liée aux résultats sportifs. D'ailleurs la différence avec une entreprise « normale », est que dans une organisation sportive, telle que la SASP (Société Anonyme Sportive Professionnelle), il convient d'équilibrer le mieux possible les comptes de résultats, sachant que nous sommes liés aussi aux résultats sportifs. Pour les obtenir, il est nécessaire d'avoir une vision sur le terrain, mais aussi en dehors de ce terrain, en tenant compte des spectateurs, des supporters, de l'environnement et du business du stade, et ce que nous pouvons porter comme valeurs.

Ce projet a été conçu durant deux années pour conduire le stade de demain, à la fois vers des résultats sportifs, mais aussi en tant que vecteur d'attractivité de la Mayenne.

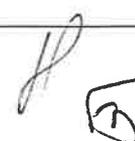
La « victoire » de la 11^{ème} place du Stade Lavallois au classement des 40 clubs professionnels en France est une belle récompense et une vision portée et partagée qui nous a permis d'obtenir ces résultats.

Parmi les 15 critères, nous pouvons citer par exemple, la qualité de la pelouse ou l'ambiance dans les tribunes. Alors, merci à Laval Agglomération et merci au public pour son comportement. L'actionnariat est probablement unique en France, avec 8 actionnaires principaux et une société à capital variable ainsi que 70 chefs d'entreprise qui nous suivent dans le projet global, soit 78 actionnaires au total. Ce capital est familial et patrimonial ; il appartient à la Mayenne. Aujourd'hui, 50 % des clubs ont été vendus à des entreprises étrangères qui ont mis en place des règles portant un peu trop souvent le projet financier au cœur de la réussite. Nous voulons soutenir à la fois les valeurs patrimoniales, familiales et sportives de l'histoire du Stade lavallois, qui existe depuis 120 ans, avec des championnats au niveau national, la Ligue 2, la Ligue 1 et la coupe d'Europe. C'est le 10^{ème} palmarès du football français.

Ma formule est : « pour savoir où tu vas, il faut savoir d'où tu viens » et ces racines portées au sein de notre structure doivent être entretenues quotidiennement. Nous pouvons raconter une autre histoire dans le monde du football et surtout, exister !

Ce projet a pour dénomination : « Actions et Vérités - Cap 2025 » et « Ensemble, c'est-à-dire vivre un football RSSEE » (Responsabilité Sociale, Sociétale, Environnementale et Economique), les 4 piliers qui, à mon sens, permettent de construire une activité pérenne et équilibrée. J'ai tendance à dire que lorsqu'un des piliers se déséquilibre, l'édifice peut tomber. Mon objectif est que les 4 piliers évoluent en même temps pour construire un monument qui continue de progresser et qui nous permette de vivre de façon pérenne dans ce monde du football.

L'Assemblée Générale du Syndicat du football français aura lieu les 12 et 13 juin 2023 au nouveau stade de Lyon. Le Stade lavallois a été élu et sera récompensé le 12 juin, comme étant le meilleur projet RSE du monde du football de la Ligue 2 face au PSG qui sera lui élu au titre du meilleur projet RSE de la Ligue 1. Nous ne sommes pas dans l'école de la demande, mais bien dans l'école de l'offre. Ce projet est une offre pour le football français.



Un projet doit être porté quand tout va bien, mais aussi quand cela va moins bien. Je suis aussi à l'aise d'en parler en ce moment, à la veille d'un grand match qui plus est, comme je pourrais le porter si nous étions en tête du classement. C'est ce qui structure, ce qui permet aux joueurs de tenir et de ne pas se fissurer ; quel que soit le résultat que nous obtiendrons, avec évidemment un objectif de 2 victoires sur les 2 derniers matchs à venir, l'essentiel est de ne rien avoir à se reprocher, nous continuerons à porter nos valeurs qui sont :

- **remonter** : c'est la « remontada » qui a débuté en 2021 de la Nationale à la Ligue 2,
- **rester** : c'est évidemment, rester en Ligue 2, mais en structurant le club et en mettant en place des infrastructures, telles que l'outil de travail. La Plaine des Gandonnières a été réaménagée il y a 10 ans, avec des terrains d'entraînement très compliqués à gérer toute l'année, qui plus est, l'été dernier, en pleine canicule. La saison a démarré en Ligue 2 avec des sols en béton et de ce fait, les entraînements ont eu lieu sur des sols synthétiques, générant des vibrations de tendons entraînant 14 blessés entre septembre et décembre 2022. Nous avons pris la décision, déjà engagée dans le projet global, de refaire 16 000 m² de plaine d'entraînement en gazon naturel enracinement profond (livraison en juillet et fin septembre 2023) ; ce feutre d'entraînement est très écologique avec un substrat naturel qui sera entretenu sans engrais chimiques, avec un bassin d'eau de surface et non pas d'eau de profondeur (la récupération d'eau de pluie pour alimenter ce bassin et un arrosage en circuit fermé, 60 % de l'eau d'arrosage sera récupérée dans les drains et renvoyés dans le bassin en y additionnant l'eau de pluie). La consommation d'eau sera alors 4 fois moins importante qu'un arrosage naturel. Dans le football français, nous prônons la RSE ou la RSSEE, mais les pelouses sont souvent hybrides, en plastique et en gazon, et contrairement à ce que nous pourrions penser, il faut arroser une pelouse hybride 4 fois plus qu'une pelouse normale.
rester, c'est aussi mettre en place des infrastructures internes au sein du club. Notre stade a 54 ans. Je rencontre le Maire de Laval demain pour avancer sur la rénovation totale du Stade Francis Le Basser sur 6 années, regroupant 4 tribunes, une activité sportive, économique, culturelle, sociale et sociétale. La 1^{ère} pierre pourrait être posée avant la fin de l'année 2023. Le budget investi serait d'environ 55 millions d'euros répartis, sans pour cela augmenter l'impôt.
rester, c'est également construire un nouveau siège social avec un centre d'entraînement moderne pour les professionnels, et rénover les anciens bâtiments pour les mettre à disposition des joueuses féminines et construire ainsi, un projet sportif de haut niveau, au féminin,
- **rêver** : c'est, comme nous l'espérons vivement, remettre le club au niveau où il était il y a 30 ans, et bien que ce soit plus compliqué qu'à l'époque, nous avons à Laval, un atout primordial : nos entreprises sont patrimoniales et ont des moyens qui peuvent leur permettre de rivaliser avec des clubs et des grandes villes. Il est clair que la collectivité territoriale ne pourra pas nous accompagner comme peuvent le faire des villes comme Bordeaux, par exemple, avec des stades très pertinents. Un petit stade de 12 000 places, des entreprises qui s'investissent, et nos 4 piliers RSSEE : nous pouvons réellement rêver !

Le projet est évidemment de rester cette année en Ligue 2 et nous allons tout faire pour y parvenir, mais si ce n'est pas le cas, nous allons continuer à travailler et à conduire ce projet. J'accepte d'être jugé toutes les semaines par 12 000 spectateurs et que de temps en temps, cela ne se passe pas comme nous le souhaitons, mais en tout cas, toujours sans rien lâcher et surtout en conservant nos valeurs.

La structure du club

Le budget oscille entre 9 et 9,5 M€. Nous ne savons jamais quel est notre budget exact, car nous clôturons nos comptes le 30 juin, mais il peut y avoir des produits exceptionnels sur cet exercice ou sur le suivant, avec de ce fait, des arbitrages à effectuer 24 heures avant la date butoir.

Le club est constitué de 53 collaborateurs, d'un conseil d'administration composé de 8 membres, d'un actionnariat, d'un stade, de 47 salariés et d'un comité consultatif qui intervient sur des sujets de relations publiques.

Les parties prenantes sont externes et internes et dans ce monde du football, nous devons pouvoir arbitrer rapidement les avis des uns et des autres.

Au sein du Stade Lavallois, nous réussissons à unir aussi les institutions qui s'entendent extrêmement bien : le football ça rassemble !

Il existe depuis 2 ans une charte qui s'applique au pilier social et partage les valeurs que nous portons. Cette joie de vivre et cette effervescence y sont en partie liées. A chaque fin de saison, un vote de l'ensemble des collaborateurs et des joueurs a lieu pour définir celui qui a le plus respecté la charte au cours de l'année. Un voyage est offert à celui qui a obtenu le prix.

Ce projet RSSEE s'inscrit dans les objectifs du développement durable de l'ONU, notamment le Global compact et les ODD (Objectifs de Développement Durable). Nous sommes le 1^{er} club à apporter des ODD dans le football. Ce n'est pas toujours facile, mais c'est structurant pour l'ensemble des opérationnels et cela véhicule une très bonne image de notre club.

Nous allons adhérer au « Fair Play For Planet », organisation internationale qui nous apporte des solutions liées aux ODD dans le monde du football. Le sport s'invite sur le développement durable. Les 15 engagements dans l'éco-responsabilité comportent par exemple, un sujet sur les déchets en partenariat avec le groupe Séché qui va équiper le stade Francis Le Basser de poubelles de tri sélectif et organiser une vraie gestion du déchet, allant du mégot de cigarettes aux autres déchets, ou encore, l'utilisation de gobelets réutilisables.

Les enjeux de notre gouvernance sont les forces, les évolutions, les menaces et les faiblesses, telles que la taille de notre département, largement compensée par nos valeurs patrimoniales et entrepreneuriales.

La vision de la gouvernance à l'horizon 2025 comporte :

- la rénovation du centre d'entraînement,
- la réouverture du centre pré et post formation,
- la mise en place d'une section féminine à haut niveau.

Les 4 piliers de cette RSSEE

- **social** : que voulons-nous porter en valeur sociale, en lien avec les ODD ?
- **sociétal** : une banderole de bienvenue a été créée il y a 2 ans au Stade lavallois et elle est maintenant copiée par d'autres clubs,
- **environnemental** : en lien avec les ODD, la réfection totale de la Plaine des Gandonnières, l'opération tri sélectif et aussi le lancement d'une application de covoiturage des spectateurs en Mayenne afin de limiter le déplacement des voitures et la consommation carbone. En effet, 80 % de cette consommation est liée aux déplacements. Un bilan carbone a été effectué montrant que le Stade Lavallois consomme 2 hectares de forêt par an, 336 allers-retours Paris-New York et 168 tours du monde en voiture,
- **économique** : en collaboration avec les actionnaires, nous avons décidé, sans attendre la fin de la saison, d'augmenter le capital de 2 M€ avec prise d'effet au 30 mai 2023.

Je termine par notre devise : « Souriez, c'est du foot, c'est Laval ».

Applaudissements

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Merci Laurent pour cette belle présentation et merci de nous faire rêver. Nous sommes bien évidemment de tout cœur avec l'équipe lavalloise pour ses deux derniers matches.

I - VIE INSTITUTIONNELLE

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 09 mars 2023

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Vous avez pu découvrir sous l'extranet le procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée le 09 mars dernier.

Je soumetts au vote le procès-verbal de cette séance.

Pour	: 20
Contre	: 0
Abstention	: 0

Je vous remercie de cette unanimité.

2. Synthèse des réunions de bureau

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Vous avez déjà pris connaissance de la synthèse de ces réunions de bureau qui se sont déroulées les 20 mars, 17 avril et 15 mai 2023. Elle a pour but de reprendre les principaux points examinés par le bureau et portés à la connaissance des membres pour validation en Assemblée Générale.

Les membres valident la synthèse.

3. Représentations extérieures

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

38 représentations extérieures ont eu lieu depuis l'Assemblée Générale du 09 mars 2023, ce qui correspond à un taux de présence CCI 53 de 70 %.

Je vous remercie de cette importante participation. Continuons ainsi, car plus nous serons nombreux à participer en tant que membres de la CCI à ces représentations et plus notre voix sera entendue et portée.

4. Désignations

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie propose les désignations suivantes :

Guillaume Gruau en tant que membre de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts, en remplacement de Philippe Royer.

Isabelle Combastel, Directrice du Développement territorial EDF, en qualité de « conseiller technique » au sein de la CCI de la Mayenne.

Eric Hunaut soumet à l'approbation de l'assemblée ces deux désignations qui sont unanimement validées. Il ajoute que le poste vacant de Julien Elie, responsable des relations institutionnelles sera pourvu par **Antoine Jouffineau**. Ce dernier rejoindra nos équipes le 20 juin prochain.

II - ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Nous allons poursuivre avec la partie administrative et financière. Je laisse ainsi la parole à Cyrille Laheurte et Jean-Michel Motrieux.

1. Budget exécuté 2022

Jean-Michel Motrieux, trésorier

Nous allons vous présenter les comptes exécutés au titre de l'année 2022 avec, en comparaison, l'exécuté 2021 et nos projets.

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Je vous détaille ce budget le plus fidèlement possible, sachant que vous avez eu connaissance de l'ensemble des documents budgétaires et comptables relatifs à cette présentation budgétaire par l'extranet élu. Il s'agit d'un budget exécuté avec une vue sur ce qui s'est déroulé en 2022. Nous le comparons au prévisionnel voté en novembre 2022 sur des hypothèses budgétaires arrêtées à l'été 2022, ce qui peut justifier quelques écarts.

✓ Examen du budget exécuté 2022

Le résultat est équivalent à ce que nous avons projeté sur le budget rectificatif ; résultat en trompe l'œil, puisque sur ce budget rectificatif, nous avons intégré une cession de terrains sur le secteur de Leroy Merlin à Saint-Berthevin, cession de terrains qui n'est pas intervenue sur l'exercice 2022.

Les 251 K€ du prévisionnel intégrés en produit exceptionnel n'ont pas été réalisés, mais le seront très probablement en 2023, puisqu'aujourd'hui, nous continuons à discuter avec Leroy Merlin et le propriétaire des murs de ce magasin, la Foncière Batipart.

Le budget est donc modifié en amélioration au regard de nos prévisions, avec de ce fait, une amélioration de la CAF. Pour autant, nous assistons à une dégradation de notre fonds de roulement, liée à notre politique d'investissements sur la Maison de l'Economie et une accélération de ce projet. Nous avons à décaisser plus rapidement que prévu dans notre budget primitif.

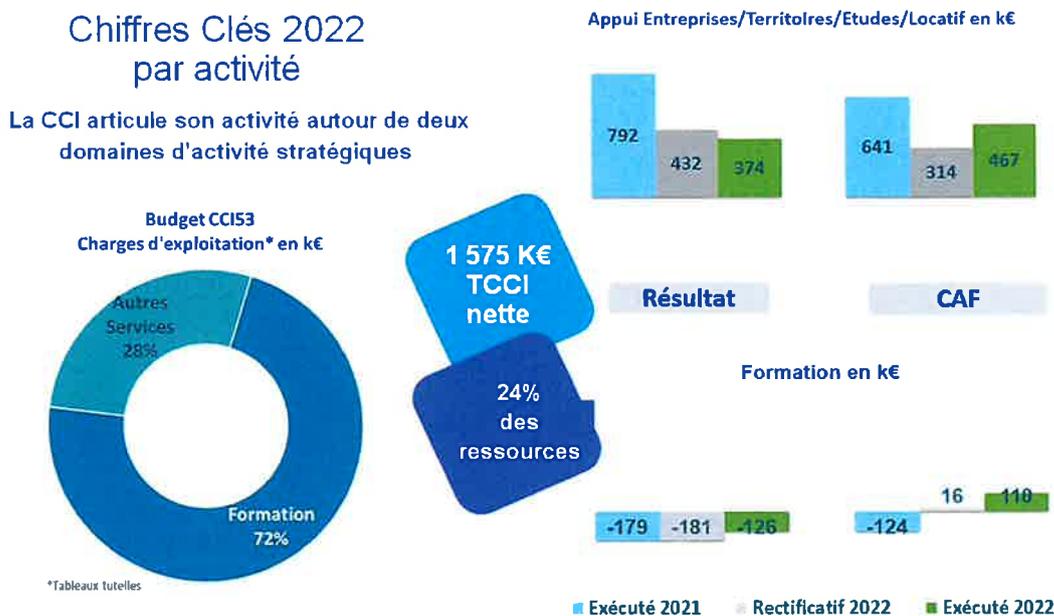
Chiffres Clés 2022



Pour détailler les différentes composantes de ce budget, voici en résumé les univers professionnels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne, autour de nos 2 domaines d'activités stratégiques : *les missions d'appui, de conseil et d'études et la partie formation*.

La *formation* représente une part de plus en plus significative de l'activité de la chambre (72 % aujourd'hui de l'activité est générée par la formation). Sur le total des produits que génère la CCI de la Mayenne, la part de la ressource fiscale ne cesse de baisser et ne représente plus que 24 % des ressources pour s'établir à 1 575 K€ de taxe pour frais de chambre nette, c'est-à-dire, déduction faite des contributions régionales sur les charges mutualisées.

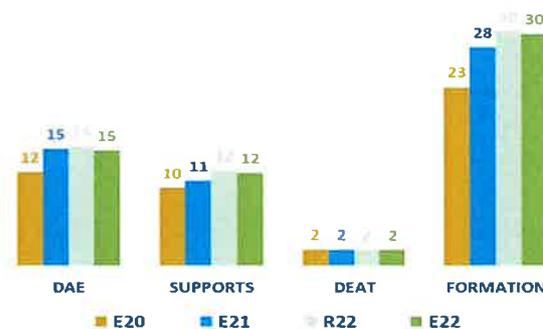
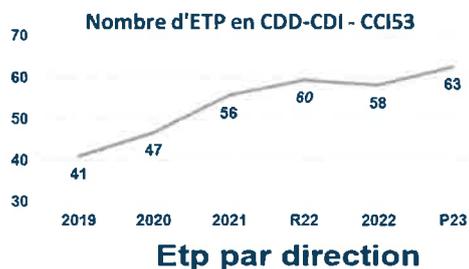
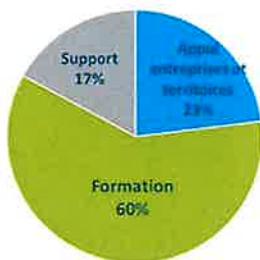
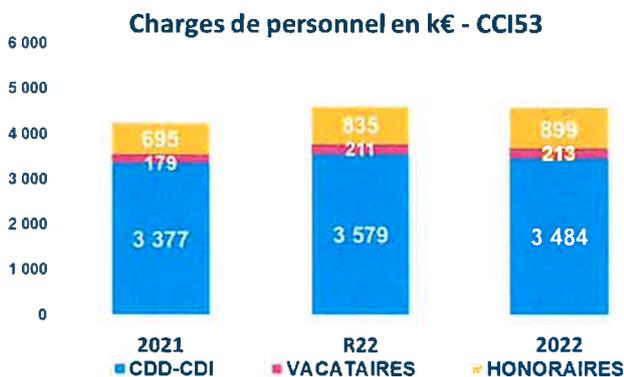
L'*activité formation* : la courbe engagée depuis quelques années tend à atteindre l'équilibre, voire l'autofinancement de nos activités, avec une contribution de ressources fiscales qui s'amenuise d'année en année ; en 2016, nous étions à 1,6 M€ de ressource fiscale injectée contre 126 K€ aujourd'hui. Nous continuons à investir une part des ressources fiscales notamment pour amorcer de nouveaux projets et de nouvelles offres de formation.



Un des principaux postes de ce budget est *la masse salariale*, conforme à ce que nous avons projeté dans le budget rectificatif, puisque nous sommes à environ 4,6 M€ pour une même prévision, avec toutefois un engagement un peu moins fort que prévu sur les CDD/CDI, c'est-à-dire les permanents de la chambre. Nous n'avons pas pu recruter toutes les ressources souhaitées.

L'activité de formation est cependant très importante, soit 23 500 heures de face à face pédagogique assurées sur les formations initiales. Ce qui n'a pas pu être opéré par des permanents a basculé vers plus de prestataires et a ainsi répondu à ces exigences.

Le poids de la formation en masse salariale représente 60 %, avec un effectif équivalent à plus de la moitié des effectifs de la CCI de la Mayenne.



Sur les missions Appui aux entreprises – Territoires Etudes

Nous maintenons nos ressources d'exploitation propres sur cette direction, soit 430 K€, un peu inférieures à ce que nous avons prévu, mais l'activité portée par les formalités internationales est moins élevée que l'attendu, au regard de la conjoncture économique.

Pour autant, nous sommes en deçà de l'objectif d'affectation de ressource fiscale prévu à environ 1 361 K€ de soutien de cette activité. Nous avons consommé 1 281 M€. La ressource fiscale sert majoritairement à accompagner l'ensemble de ces activités.

- Décalage recrutement et action associée (Energie-commerce phygital)
- Baisse des formalités internationales, 370 entreprises sensibilisées au dev. international
18 événements sur 2023
- Numérique (nuit numérique, Laval Virtual..)

	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Exécuté 2022	Ecart E22 / R22	
				Valeur	%
Ressources d'exploitation	675	470	430	-40	-9%
Ventes de marchandises et autres produits	292	240	202	-38	-16%
Subventions	383	230	228	-2	-1%
Charges d'exploitation	1 741	1 779	1 680	-99	-6%
Charges d'exploitation	663	643	607	-36	-6%
Frais de personnel	1 079	1 136	1 073	-63	-6%
Excédent brut d'exploitation	-1 066	-1 309	-1 250	59	-4%
Amortissements Provisions	15	-52	-30	21	-41%
Résultat Exploitation av. TCCI	-1 051	-1 361	-1 281	80	-6%
CAF	-1 116	-1 358	-1 294	121	-9%
TCCI 2022	1 620	1 574	1 575	1	0%

Sur la formation

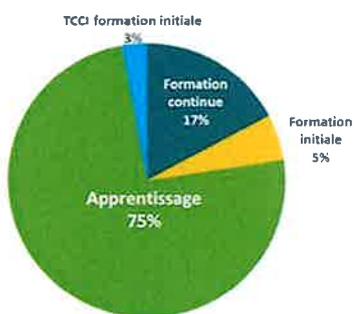
Comme évoqué précédemment, le besoin de financement est de 126 K€. Nous étions en 2019 à un peu plus de 400 K€ (année de la ré-internalisation du CFA des villes de la Mayenne) et à 1,6 M€ en 2015/2016

Le chiffre d'affaires continue à se développer avec 4,5 M€ sur la formation, tout confondu, au regard des 3,7 M€ l'année passée. Nous restons dans une tendance plutôt dynamique avec plus de 300 apprentis étudiants apprenants sur le Campus (formations tertiaire et management) et un peu plus de 200 sur l'IIA.

Jusqu'à l'année dernière, l'essentiel de la croissance a porté sur la partie Campus ; notre souhait étant de développer maintenant la partie IIA, avec un objectif de développement sur d'autres bassins d'emploi, notamment comme à Saint-Nazaire où nous aurons pratiquement 70 apprenants à la rentrée prochaine, mais également sur le site de Saumur. Nous continuons à avoir des contacts avec d'autres bassins d'emploi. Je profite de l'évocation de ces chiffres dynamiques pour souligner aussi l'investissement important de toutes les équipes.

	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Exécuté 2022	Ecart E22 / R22	
				Valeur	%
Ressources d'exploitation	3 731	4 545	4 492	-313	-7%
Charges d'exploitation	3 817	4 492	4 350	-266	-6%
Résultat Exploitation av. TCCI	-179	-181	-126	-51	28%
CAF	-124	16	110	-22	-136%

Ressources d'exploitation de la formation 2022



Evolution Affectation TCCI



Handwritten signature

Le CFA, colonne vertébrale de notre activité Formation, avec 3,5 M€ de chiffre d'affaires généré, est pour la première fois, à l'équilibre et même légèrement excédentaire. Il a un effet de transfert de contrats de professionnalisation vers des contrats d'apprentissage ; l'arbitrage ne nous appartenant pas toujours, les mesures de l'Etat de soutien à l'apprentissage permettent aussi ces arbitrages.

- 440 apprentis facturés au cout contrat, Soutien régional, Campus engagé, nouvelles installations informatiques IIA

	Exécuté 2020	Rectificatif 2022	Exécuté 2022	Ecart E22 / R22	
				Valeur	%
Ressources d'exploitation	2 814	3 303	3 447	144	4%
Ventes de marchandises et autres produits	32	24	36	-24	-100%
Facturation OPCO	2 703	3 000	3 128	-18	-1%
Subventions	79	279	283	-225	-81%
Charges d'exploitation	2 759	3 232	3 167	-65	-2%
Charges d'exploitation	992	1 356	1 193	-163	-12%
Frais de personnel	1 767	1 876	1 960	83	4%
Excédent brut d'exploitation	54	71	280	209	296%
Amortissements Provisions	-158	-169	-206	-37	22%
Résultat financier	-11	-9	-9	0	0%
Résultat Exploitation av. TCCI	-47	-90	40	131	-145%
CAF	-88	-75	137	121	-161%

La formation continue professionnelle, inclut la formation continue courte qui représente environ 500 K€ de chiffre d'affaires. Nous avons un rééquilibrage fort de la performance à engager en particulier sur les statuts étudiants. Le besoin de financement s'est quelque peu accru sur cet exercice.

➤ 530 K€ de Chiffre d'affaires Formation continue

montant	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Exécuté 2022	Ecart E22 / R22	
				Valeur	%
Ressources d'exploitation	917	1 242	1 045	-197	-16%
Ventes de marchandises et autres produits	665	876	864	-12	-1%
Facturation OPCO	124	231	79	-152	-66%
Subventions	129	135	102	-33	-25%
Charges d'exploitation	1 058	1 260	1 183	-77	-6%
Charges d'exploitation	290	366	349	-17	-5%
Frais de personnel	749	876	830	-46	-5%
Impôts et taxes	18	18	4	-14	-77%
Excédent brut d'exploitation	-140	-18	-138	-120	678%
Amortissements Provisions	12	-70	-26	44	-63%
Résultat Exploitation av. TCCI	-132	-91	-167	-76	84%
CAF	-36	91	-27	-143	-157%

Sur la partie locative et solde résiduel du parc des expositions, et notamment les amortissements liés aux investissements qui restent sur les fonciers dont nous sommes propriétaires, nous retrouvons les produits exceptionnels liés à la cession du foncier, puisque nous avons intégré 238 K€ au regard de la cession d'une parcelle de 4 000 m² face au magasin Leroy Merlin.

- Report de la vente de terrain prévu fin 2022
- Report de la cession de terrain sur 2023

montant	Exécuté 2021	Rectificatif 2022	Exécuté 2022	Ecart E22 / R22	
				Valeur	%
Ressources d'exploitation	74	70	85	15	22%
Charges d'exploitation	40	44	74	31	70%
Excédent brut d'exploitation	34	26	11	0	0%
Amortissements Provisions	-75	-38	-47	1	24%
Résultat exceptionnel	0	238	0	-238	-100%
Résultat Exploitation av. TCCI	-41	226	-36	-262	-116%
CAF	15	7	-17	1	13%

Les principaux indicateurs de ce budget sont les suivants :

	EXECUTE 2022	Ecart BE -BR
RESSOURCES FISCALES CCIR	1 575K€	1K€
PRODUITS EXPLOITATION	5 013K€	-74K€
CHARGES D' EXPLOITATION	1 255K€	-277K€
FRAIS DE PERSONNEL ET TAXES	4 753K€	-34K€
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-329K€	-11K€
Résultat financier	-3K€	0K€
Résultat exceptionnel	0K€	-238K€
Résultat net	248K€	-2K€

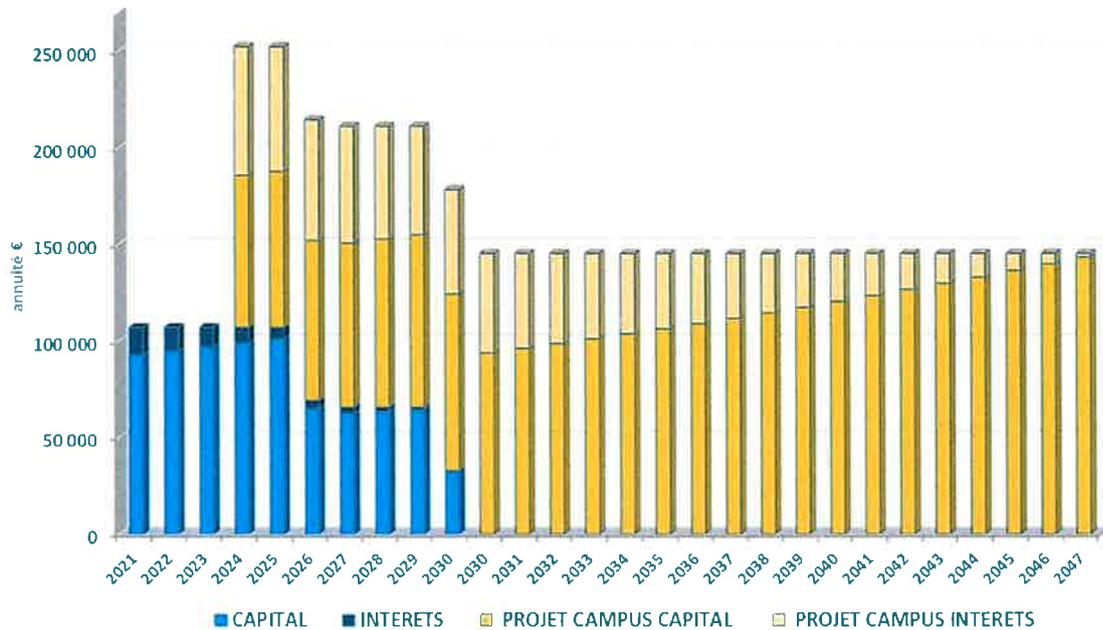
Sur les investissements, nous notons une dégradation du fonds de roulement qui s'explique par un total d'investissements supérieur à nos prévisions, notamment au regard de la Maison de l'Economie de Laval et à l'accélération du calendrier de la VEFA. Nous avons de ce fait, déjà décaissé 1,5 M€ sur l'exercice 2022 sur un peu plus de 2 M€ d'acquisition de l'immobilier et un coût programme de 2,6 M€. Nous avons pensé pouvoir engager quelques investissements sur le Campus qui sont, en conséquence, décalés sur l'année 2023.

Des réintégrations de subventions sur la partie Informatique seront effectuées, puisque nous avons investi lourdement en 2022 pour les besoins de l'IIA sur la virtualisation de l'ensemble de l'environnement informatique pour une meilleure gestion des sites distants dans l'animation de nos écoles. Nous avons pu bénéficier d'un soutien des OPCO et de la Région sur cette activité.

	EXECUTE 2022	Ecart BE -BR
IMMOBILIER MDE LAVAL	1 469K€	+652K€
IMMOBILIER CAMPUS	48K€	-249K€
AGENCEMENT LOCAUX	22K€	-34K€
MATERIEL LOGICIEL INFORMATIQUE	395K€	-66K€
MOBILIER	54K€	+44K€
TOTAL INVESTISSEMENTS 2022	1 988K€	+347K€
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	155K€	+5K€
CESSION	0K€	-243K€

Remboursement d'emprunts et projection Campus

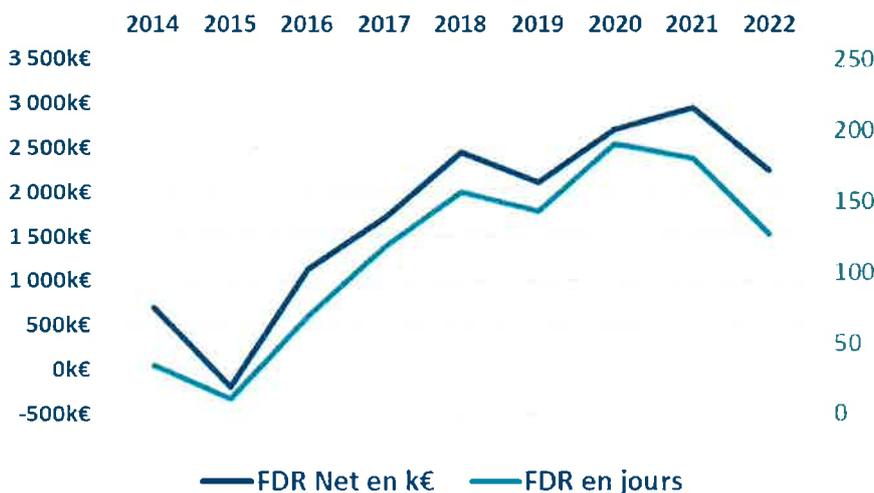
Le niveau d'endettement de la CCI de la Mayenne est représenté par les graphiques de couleur « bleu ». Sur 2022 - 2023, nous sommes à un peu plus de 100 K€ de remboursement emprunt capital par an sur 6 M€ de chiffre d'affaires.



Evolution du fonds de roulement

Nous avons consommé un peu plus de 600 K€ de fonds de roulement sur cet exercice, mais les fondamentaux restent toutefois solides, même si nous avons environ 20 K€ d'investissements devant nous. Nous avons reconstitué ce fonds de roulement en prévision des politiques volontaristes d'investissements prévues. Nous revenons à environ 127 jours de fonctionnement.

Fonds de roulement CCI 53



L'affectation de la ressource fiscale est reprise dans le tableau ci-après.

MISSIONS- PROGRAMMES		TCCI AFFECTEE en k€	taux Besoin en TCCI	taux dépendance ..	
A	A01	Formalités / CFE	19	1%	19%
	A02	Création transmission reprise	189	9%	81%
	A03	Développement international	48	2%	86%
	A04	Innovation, numérique	233	11%	68%
	A05	Développement durable / environnement	138	7%	67%
	A06	Développement des réseaux et filières pour l	179	9%	75%
	A07	Développement commercial, financement	74	4%	70%
	A08	Information économique	114	6%	96%
B	B01	Apprentissage		0%	0%
	B02	Formation initiale hors apprentissage	130	6%	34%
	B05	Découverte - Orientation professionnelle	14	1%	0%
C	C01	Développement et aménagement du territoire	43	2%	100%
	C05	Aéroports		0%	0%
D	D01	Mission consultative territoriale	37	2%	100%
E	EZ0	Opérations exceptionnelles	816	40%	100%
BESOIN EN TCCI		2 034	100%		
TCCI PERCUE		1 575			
Prélèvement sur Fonds de roulement		-459			

Investissements
affectés en
exceptionnel

(*) Taux Besoin en TCCI = part de TCCI nécessaire au programme

(**) % Taux de dépendance = part de TCCI nécessaire divisée par l'ensemble des produits

En conclusion, je vous propose *quelques chiffres clés*.

	EXECUTE 2022	Ecart BE -BR
Taxe pour Frais de Chambres (TCCI)	1 575K€	+1K€
Résultat net	248K€	-2K€
Capacité d'autofinancement	577K€	+246K€
Variation fonds de roulement	-662K€	-144K€
Fonds de roulement	2 253K€	-188K€
Nombre de jours de Fonds de roulement	127 j	

✓ **Avis de la commission des finances**

Laurent Lairy, Président de la Commission des finances

La Commission des finances s'est réunie, le 26 avril 2023, afin d'examiner le projet des comptes annuels et budget exécuté 2022.

Les membres de la commission ont pris connaissance du budget exécuté 2022 et du détail des charges et des produits ainsi que de l'analyse de leurs évolutions. Il a notamment été porté à leur attention les éléments suivants :

- la ressource fiscale brute et nette de 2022 et le Seuil Minimal d'Activité Consulaire (SMAC) appliqué à la CCI de la Mayenne par la CCI régionale,
- les frais de personnel et leurs affectations par activité, les conséquences de la NAO nationale et la mise en place d'un CSE sur 2022,
- les principales variations par secteur d'activité entre les budgets exécuté et rectificatif 2022,
- l'accroissement des effectifs apprenants,
- les investissements 2022 et leur financement,
- les emprunts en cours et la projection du futur emprunt pour le CAMPUS (PPI),
- l'évolution du fonds de roulement,
- le retard de facturation et d'encaissement piloté par les OPCO pour les contrats d'apprentissage depuis la rentrée 2020.

La Commission a également pris connaissance des points d'actualités suivants :

- de la cession de l'Hôtel Consulaire de Laval,
- de l'état d'avancement des 2 projets immobiliers (Campus / Maison de l'Economie),
- de la cession de terrain à Saint-Berthevin.

1. BUDGET EXECUTE 2022

Les comptes exécutés 2022 de la CCI de la Mayenne présentent les chiffres clés 2022 suivants :

- *taxe pour Frais de Chambre* 1 575 K€,
- *résultat de l'exercice* 248 K€,
- *capacité d'autofinancement* 577 K€,
- *résultat budgétaire* - 662 K€,
- *un fonds de roulement estimé* 2 253 K€,
- *représentant 127 jours de charges de fonctionnement.*

La commission souhaite rappeler qu'une partie du fonds de roulement est fléchée sur les projets engagés conformément au PPI, décision de Bureau et d'Assemblée Générale pour le CAMPUS et la Maison de l'Economie Laval.

Les membres de la commission remercient les équipes pour la bonne gestion de la CCI qui confirme la capacité d'adaptation des équipes.

2. COMPTABILITE ANALYTIQUE

La CCI de la Mayenne applique la comptabilité analytique du réseau consulaire dite Norme 4.9, permettant, notamment, de présenter l'affectation de la TCCI par mission et programme. Il en a été fait une présentation aux membres de la Commission des finances, pour ce projet de budget.

Après l'intervention du cabinet de commissariat aux comptes de la CCI de la Mayenne, à propos de la clôture 2022, la Commission des finances, réunie le 26 avril 2023 a émis, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable sur ce projet de comptes et budget exécuté 2022.

✓ *Rapport du commissaire aux comptes*

Antoine Butrot, Commissaire aux comptes

Dans le cadre de cette Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur les comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Ces comptes font l'objet d'une certification sans réserve, c'est-à-dire que, d'une part, les comptes sont réguliers et que de ce fait, la règle comptable des CCI a bien été appliquée, et d'autre part, que ces comptes sont sincères, puisque l'application de la réglementation est effectuée de bonne foi.

En conséquence, il y a image fidèle si les comptes sont compréhensibles par tous lecteurs et comparables avec d'autres institutions ou d'autres chambres.

Afin de pouvoir certifier, quelques éléments clés sont utiles et nécessaires, tels que les méthodes comptables appliquées aux opérations d'investissements, puisque sur un total de 8,8 M€, les opérations d'investissements sont à ce jour de 5,5 M€, d'autant qu'un certain nombre d'engagements sont à venir.

Par ailleurs, il y a aussi des éléments de contrôle sur la trésorerie, puisque celle-ci pèse 1,9 M€ sur 8 M€. Certains sujets sensibles traitent notamment des produits à recevoir avec les OPCO, dans le poste Clients. Il y a 2 M€ de créances clients dont 750 K€ à recouvrer auprès des OPCO. Il s'agit en conséquence, d'un sujet sensible, dans le cadre de l'arrêté des comptes que nous avons regardés.

Enfin, les provisions pour risques et charges représentent tout un ensemble d'engagements à hauteur de 750 K€.

Voici les éléments clés de notre opinion d'audit.
Je vous remercie de votre attention.

Le Président constate l'absence de remarques et de questions de l'assemblée.

✓ **Projets de délibération n° 02_2023 et n° 02_2023-bis**

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Pour compléter, nous allons dérouler les projets de délibération et ainsi voter ces budgets.

Je tiens au préalable à remercier Cyrille Laheurte et toutes les équipes pour leur engagement qui a permis d'atteindre ces résultats.

Nous pouvons maintenant dérouler la délibération n° 02_2023 Budget exécuté 2022 et passer au vote.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le montant du budget Exécuté 2022 de la CCI de la Mayenne s'élève à 7 403 880 €, le résultat de fonctionnement se traduit par un excédent de 248 149 € et le résultat budgétaire par un déficit de 661 736 €.

Les montants de chaque service budgétaire figurent dans le « Budget Exécuté 2022 » envoyé avant la présente Assemblée Générale.

Le budget Exécuté 2022 a été soumis à l'examen de la Commission des Finances le 26 avril 2023 et présenté au bureau le 15 mai 2023.

Les explications concernant ce budget ont été données lors de l'Assemblée Générale.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des membres élus présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT les montants du budget Exécuté 2022 des services budgétaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne (Service Général – Service Formation – Service Divers),

CONSIDÉRANT les explications fournies à l'appui de ce budget Exécuté,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 26 avril 2023,

CONSIDÉRANT l'examen du bureau réuni le 15 mai 2023,

L'ASSEMBLEE GENERALE

- APPROUVE le budget Exécuté 2022 des services budgétaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne.
- MANDATE son Président pour transmettre ces budgets exécutés au Préfet de la Région Pays-de-la-Loire pour approbation et aux différentes autorités concernées.

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Merci de votre unanimité.

Nous pouvons maintenant dérouler la délibération n° 02_2023-bis Budget exécuté 2022-CFA et passer au vote.

EXPOSÉ DES MOTIFS CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS

Vu le code du commerce, son livre VII et notamment les articles D711-71-1, R712-15 et A712-20,

Après avoir pris connaissance des documents budgétaires et avoir entendu le rapport présenté par le Directeur Général, la Chambre de Commerce et d'Industrie, sur proposition du Président, arrête le Budget Exécuté 2022, pour le Centre de Formation des Apprentis à :

- Total des charges :	3 441 371 €
- Total des produits :	3 481 859 €
- Résultat :	40 488 €

Le budget Exécuté 2022 a été soumis à l'examen de la Commission des Finances le 26 avril 2023 et présenté au bureau le 15 mai 2023.

Les explications concernant ce budget ont été données lors de l'Assemblée Générale.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des membres élus présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT les montants du budget Exécuté 2022 du Centre de Formation des Apprentis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

CONSIDÉRANT les explications fournies à l'appui de ce budget Exécuté,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 26 avril 2023,

CONSIDÉRANT l'examen du bureau réuni le 15 mai 2023,

L'ASSEMBLEE GENERALE

- APPROUVE le budget Exécuté 2022 du Centre de Formation des Apprentis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne.
- MANDATE son Président pour transmettre ce budget exécuté aux différentes autorités concernées.

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Merci de votre unanimité.

Applaudissements

2. Cession Hôtel Consulaire

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Chers collègues,

A ce stade de notre Assemblée Générale, je souhaite prendre la parole de façon un peu plus solennelle.

En effet, notre Assemblée Générale va devoir se prononcer dans quelques instants sur la cession de l'immeuble qui abrite le siège de la CCI de la Mayenne depuis 1927. Nous allons donc accomplir un acte important.

Cette décision intervient dans la continuité d'un processus engagé depuis plusieurs années, initié notamment pendant les 2 mandatures qui nous ont précédées, mais aussi confirmé par nous-mêmes dans le courant de la première année de notre mandat débuté en novembre 2021.

Cyrille Laheurte reviendra dans un instant sur ce processus. Il aura également l'occasion de présenter les 2 projets qui sont en lice aujourd'hui.

Pour ma part, après consultation auprès de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts, présidée par Raphael Alexandre, cette dernière a émis un avis me tenant à l'écart de cette prise de décision. Je suis trop en proximité avec les porteurs de projets, sans pour autant n'avoir aucun intérêt direct avec l'un ou l'autre, pour contribuer au processus décisionnel. Dès lors, et depuis cet avis, j'en ai fait part au bureau et tenu cette ligne de conduite. Il en sera de même ce soir.

Aussi, je vais confier l'animation et la présidence de ce point de notre ordre du jour à l'un des vice-Présidents de la CCI. Merci Erwan Coatanéa d'avoir accepté ce rôle.

Ensemble, comme cela est écrit dans notre mandature, nous allons prendre une décision collective. Vous serez alors amenés à voter, et comme cela me l'a été demandé, ce vote se fera à bulletin secret.

Comme vous le savez, je suis particulièrement attaché à des valeurs fortes d'intégrité, de transparence et de solidarité. Je sais que vous les partagez avec moi.

Je souhaite donc que les présentations et les débats qui vont suivre permettent de vous éclairer sur le choix à faire dans l'intérêt de tous, mais aussi dans l'intérêt de notre CCI.

Une fois ce choix réalisé par les membres élus de notre assemblée, nous serons tous liés par ce dernier et il nous appartiendra de le porter clairement dans notre écosystème. Je serai là en première ligne pour le faire aboutir dans les meilleures conditions.

D'avance merci à vous de votre engagement.

Je cède donc la parole à Erwan.

Eric Hunaut, Président se retire des débats.

Au préalable, le Secrétaire Général de la Préfecture, insiste sur la notion de prévention des conflits d'intérêts et rappelle aux membres la nécessité de les déclarer.

Erwan Coatanéa, vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Bonsoir à toutes et tous.

Je vous propose de laisser Cyrille Laheurte dérouler la présentation des 2 projets et chacun d'entre vous pourra s'exprimer à l'issue de son intervention.

✓ *Exposé des motifs*

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Cet hôtel consulaire, ancien cercle militaire, a été acquis par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne le 05 décembre 1927.



Ce bâtiment est aujourd'hui l'objet de nos attentions en rappelant préalablement le processus qui nous a conduits à la réunion de ce soir.

La volonté, exprimée par les membres pendant les deux précédents mandats, de réunir les acteurs du développement économique territorial au sein d'un même lieu, s'est concrétisée en 2016 par la création de l'Espace Entreprises 53, initiée par le Président Deniau. Cet espace a permis de démontrer l'efficacité du travail collaboratif et du « mieux faire-ensemble », valeurs fortes de la Mayenne.

Ce projet est notamment monté en puissance en 2019 - 2020 avec la volonté réaffirmée du conseil régional et des acteurs locaux d'élargir le concept Espace Entreprises 53 à d'autres acteurs, tels que Laval Economie, Laval Mayenne Aménagements et les structures ou associations qui souhaiteraient nous rejoindre.

Ceci a conduit à élaborer le projet d'une Maison de l'Economie, pour laquelle vous avez validé en novembre dernier, l'achat en VEFA d'un plateau et demi pour la CCI de la Mayenne, dans la ZAC de la Gare. Bien évidemment, dans le plan de financement lié à cette acquisition, comme vous l'avez encore une fois voté lors du plan pluriannuel d'investissements en novembre 2022, l'engagement ou la cession des actifs de l'hôtel consulaire et aussi des fonciers de Saint-Berthevin pour le Campus sont nécessaires.

Le processus a été enclenché avec la volonté de réaliser cette cession sur 2023, en vue d'une ouverture de la Maison de l'Economie en 2025, horizon temporel fixé.

10 dates clés nous conduisent à ce jour :

Le 24 novembre 2022

Adoption de la VEFA et du Plan Pluriannuel d'investissements.

Au 4^{ème} trimestre 2022

Engagement en parallèle d'une consultation ouverte, largement relayée par différents canaux dédiés à ce type d'opération, pour la vente de cet hôtel consulaire.

Le 3 janvier 2023

Date butoir de réception des offres avec 7 candidatures pour l'acquisition de cet ensemble immobilier avec un écart type de valorisation du foncier très important (entre 800 K€ et 2,05 M€ net vendeur).

Le 9 janvier 2023

Examen, par le Bureau, de l'ensemble de ces dossiers, sachant que nous avons défini différents critères d'évaluation, notamment pour cette présélection (la nature du projet et sa faisabilité) : le prix net vendeur proposé, la cohérence d'une opération à l'égard du territoire, la solidité financière des opérateurs individuels ou collectifs, les garanties apportées et les conditions suspensives présentes ou non dans ces offres. Le Bureau en a retenu 2 et a éliminé les moins « disantes » qui allaient de 800 K€ à 1,4 M€. Ces offres étaient toutes orientées sur du logement et usaient des dispositifs de défiscalisation pour commercialiser les biens.

Le 17 février 2023

Réunion de la commission ad hoc, mise en place par le Bureau. Elle a reçu et entendu les 2 porteurs de projets. Cette commission était composée d'un membre du bureau, du Président de la Commission des finances, d'un représentant de la Commission des marchés, de la Direction financière et du Directeur Général. Ces 2 porteurs de projets ont ainsi pu préciser et éventuellement améliorer leurs offres respectives.

Le 27 février 2023

Réunion d'un bureau exceptionnel : examen des retours de la commission ad hoc et confirmation des éléments restant à fournir par les deux candidats.

Le 28 février 2023

Réunion de la Commission de prévention des conflits d'intérêts : elle a été saisie pour examiner la situation d'un certain nombre de membres au regard des candidatures déposées. C'est à cette occasion que notre Président s'est mis en retrait du process décisionnel engagé.

Le 06 mars 2023

Courrier adressé aux 2 porteurs pour demander quelques précisions et/ou confirmation des engagements exposés lors de la Commission ad hoc.

Les 12 et 26 avril 2023

Réception des réponses des 2 porteurs de projet au courrier adressé précédemment.

Le 15 mai 2023

Réunion du Bureau pour « qualifier » les 2 projets afin de vous les présenter ce soir, considérant qu'ils répondaient aux enjeux posés dans le cahier des charges de la CCI de la Mayenne.

Le 25 mai 2023

Soumission de ces 2 projets à votre délibération, ce soir, lors de cette Assemblée Générale.



Ces 2 projets sont des projets de qualité pour la CCI, pour Laval et pour la Mayenne, avec un enjeu important. Ils sont de nature très différente et de ce fait, difficilement comparables.

Le 1^{er} projet est le transfert du siège social d'une entreprise mayennaise pour accompagner son fort développement et l'ancrer à Laval. Il s'agit du **Groupe GEMY** déjà implanté sur 2 sites en cœur de ville qui souhaite réunir l'ensemble de ses activités dans un même lieu et accompagner sa croissance.

L'opération serait portée par une SCI patrimoniale (propriété de la famille du Président du groupement) avec un engagement d'affectation minimum de 10 ans.

L'objectif est de passer de 50 à 80 collaborateurs et de réinternaliser, dans ce bâtiment, l'ensemble des cycles de formation à l'échelle de leur réseau. Ils ont estimé le flux annuel à environ 1 000 personnes au sein du bâtiment.

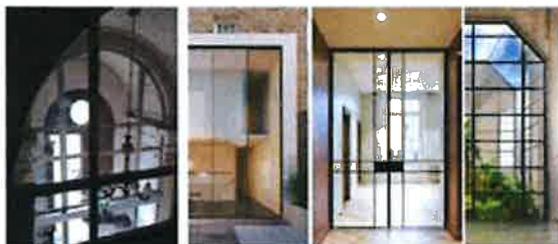
La proposition intègre une acquisition, dès 2023, pour une valeur de 2,05 M€ net vendeur. Les travaux de réhabilitation de l'ensemble immobilier pour répondre à leurs besoins, sont estimés à un peu moins de 2 M€. Ils souhaitent travailler les liaisons horizontales et verticales à l'intérieur du bâtiment.

La CCI de la Mayenne pourrait alors être locataire de cet ensemble immobilier jusqu'à la libération des lieux en 2025, avec une neutralisation de l'occupation en termes d'impact financier. Initialement, il y avait une condition suspensive liée au financement, laquelle a été levée dans le courrier qu'ils nous ont adressé en avril 2023.

Notre projet



Conserver, moderniser et mettre en valeur le patrimoine



ETAT ACTUEL

Les profiles Alu se rapprochent d'ici

ETAT PROJETE

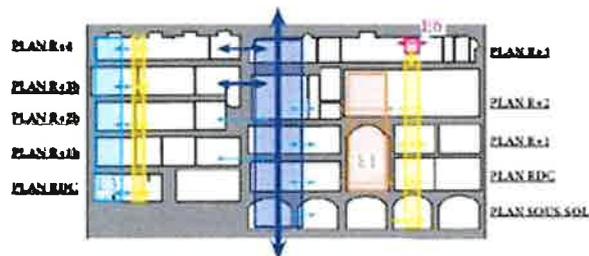
Projet de Profil, Moderniser la zone, remplacer les Duralex par des verres



VERIFIERS SUR ESCALIER MONUMENTAL

ECLAIRAGE ZENITHAL

Simplifier et redéfinir les flux internes de distribution des 2 bâtiments



Le 2^{ème} projet est la création d'un hôtel 4 étoiles, avec des services associés tels qu'un Spa, mais aussi un café-bar d'ambiance et une boutique. Le porteur de projet précise qu'il veut ouvrir ses équipements non seulement aux résidents de l'hôtel mais aussi aux lavallois et aux mayennais.

Ce projet est porté par 2 co-promoteurs : **Qualytim**, promoteur nantais et **Majus**, promoteur Manceau ; ils seraient les propriétaires de cet ensemble immobilier à travers une foncière qui transférerait à l'entité Majus, l'exploitation en direct de l'hôtel réaménagé.

L'objectif est de créer environ 15 emplois dont 12 pour l'hôtel et le Spa, sous l'enseigne Best Western Premier Collection, le niveau haut de gamme du réseau, sachant qu'il existe déjà un Best Western à Laval. Ce porteur de projet a ouvert sous cette enseigne, un hôtel au Mans, il y a quelques années, dans le réaménagement du Couvent de la Visitation. L'enseigne a confirmé son soutien au projet.

C'est un hôtel d'une capacité de 37 à 39 chambres.

Le coût complet de l'opération est estimé à 5,7 M€ hors taxes minimum, ce qui permettrait de valoriser l'ensemble immobilier à 2,1 M€ net vendeur (revisité au regard de la proposition initiale qui était à 1,9 M€).

Le schéma initial était une acquisition à partir de 2024 (puisque conditionnée à l'obtention d'un permis de construire) pour une ouverture à fin 2026.

Pour être complet et au regard des informations qui vous ont été transmises, nous avons obtenu de ce porteur de projet une nouvelle donnée hier soir. Il nous a adressé un courrier dans lequel il indique lever la condition suspensive d'obtention du permis de construire. En effet, il a pu échanger avec le Maire de Laval, également Président de Laval Agglomération, lequel a apporté son soutien au projet. Ce soutien ne vaut pas obtention du permis de construire, mais le porteur pense avoir ainsi une assurance raisonnable que le projet puisse être soutenu par la collectivité. L'information datant d'hier soir, nous n'avons pas pu analyser avec lui les impacts de cette décision, et de savoir s'il serait en position d'acquiescer le bâtiment dès 2023, avec éventuellement un bail de mise à disposition.



BW Premier
COLLECTION
by BEST WESTERN

Voilà pour la présentation de ces 2 projets très différents : transfert d'un siège social et création d'une nouvelle capacité hôtelière, en centre ville.

Pierre Zambon, membre associé

En dehors des paramètres financiers, je crois avoir compris que vous avez sécurisé la destination de l'immeuble dans les 10 années à venir. Cela me semble important, et à ce titre, avez-vous prévu une obligation d'activité qui sera consignée dans un éventuel acte authentique auprès du notaire ?

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Effectivement, il y a eu une volonté très forte du Bureau d'avoir une visibilité sur l'affectation des locaux à long terme. Nous sommes dans le processus de retenir ce soir l'un des 2 porteurs de projet avec lequel nous entrerons en négociation exclusive. Nous travaillerons avec notre notaire sur la rédaction très précise de l'ensemble des conditions qui nécessiteront une réitération de votre décision avant la fin de l'année si possible, et la présentation de l'ensemble des actes qui lieront les parties dans la vente.

Pierre Zambon, membre associé

Les opérations peuvent être tout à fait sécurisées en annotant au cahier des charges que le preneur s'oblige, pour les 10 années à venir, à exploiter en activité hôtelière ou tertiaire et uniquement dans cette activité. Le danger est que si ceci n'est pas formalisé, à tout moment, cela peut dériver en opération de marchand de biens sans aucun pouvoir d'y remédier.

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Nous sommes tout à fait d'accord et il est important de le préciser effectivement.

Jean-Marc Fournier, conseiller technique

Dans le cas où la CCI de la Mayenne devient locataire du futur propriétaire, qu'en est-il des structures actuellement hébergées et locataires ?

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Il n'y aura pas de changement vis-à-vis des locataires.

Nicolas Mousset, membre élu

Même si nous allons voter à bulletin secret, avons-nous le droit de connaître les avis de la commission ad hoc et du bureau ?

Erwan Coatanéa, Président de séance

Invite alors Cyrille Laheurte à partager ces avis.

Cyrille Laheurte, Directeur Général

La commission ad hoc, au moment où elle a étudié le dossier, le 17 février dernier, a été séduite par le projet hôtelier. Elle a rendu son avis au bureau, avis conditionné à des questions sous-jacentes sur sa faisabilité et les conditions de mise en œuvre. Elle a exprimé les forces et faiblesses des deux dossiers qu'elle a soumis au Bureau. Ce dernier a souhaité compléter les questionnements auprès des porteurs de projets qui ont répondu fin avril. Le 15 mai dernier, le Bureau, au regard des différents éléments portés à sa connaissance, des intérêts de la CCI de la Mayenne et de la projection des 2 activités, s'est positionné en faveur du dossier du transfert du siège social.

Pour autant, les membres du Bureau, ont considéré que les 2 projets devaient vous être soumis ce soir, après une analyse itérative des différents critères.

Laurent Lairy

En tant que membre de la commission ad hoc, confirme l'intérêt pour le projet hôtelier.

Eric Coatanéa, vice-Président

Nous avons considéré, en tout état de cause, que le fait qu'il y ait 2 avis distincts avec divers arguments, rendait encore plus pertinent le choix du Président Hunaut de soumettre ces 2 projets au vote.

Samuel Tual, membre associé

J'aimerais savoir si une étude a été effectuée sur la capacité hôtelière et les besoins hôteliers sur la ville de Laval et son agglomération et selon les résultats, quelle est la position de l'écosystème et notamment de la municipalité ?

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Effectivement, nous œuvrons, depuis quelques mois, avec Laval Economie et Laval Mayenne Aménagements sur une réflexion autour des besoins en capacité hôtelière du territoire, c'est-à-dire de Laval Agglomération et de la Mayenne en général.

Ce travail, a abouti en fin d'année 2022 à une commande exprimée par Laval Economie et Laval Mayenne Aménagements auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne, afin de réaliser, pour leur compte, une étude de l'état descriptif du parc hôtelier et para-hôtelier du territoire mayennais en interrogeant un certain nombre d'acteurs, tels que les hôteliers bien entendu, mais aussi le Stade Lavallois, Lactalis ou autres opérateurs, afin d'évaluer la situation actuelle.

Il ressort de cette étude que globalement, il y a eu une croissance d'un peu plus de 40 % du parc hôtelier en 10 ans. Aujourd'hui, des hôteliers considèrent qu'ils sont à des niveaux d'activité satisfaisants et que l'offre locale répond aux besoins.

Nous avons identifié que, s'il y avait effectivement une capacité hôtelière supplémentaire à pourvoir sur le territoire, au regard des projets à venir, elles seraient sur les segments des 3 ou 4 étoiles. Les 4 étoiles sont spécifiques, car ce sont souvent des offres de destination ne répondant pas forcément à un besoin territorial ; ce type de projet crée une attractivité propre surtout si elle est associée à des réseaux forts.

Cette étude n'a pas encore été présentée officiellement aux élus de la collectivité. Il y a eu à son sujet des échanges techniques entre les services de l'agglomération et ceux de la chambre qui ont mené l'étude. Il y a potentiellement une capacité hôtelière avec des projets existants, notamment autour d'Echologia, du Stde Le Basser ou d'Espace Mayenne, avec des formats et des positionnements différents. Dans la destination hôtelière, un enjeu important est l'enseigne, car parfois, la diversité des enseignes peut générer un flux et un trafic qui ne pourraient être réalisés par d'autres enseignes. Comme exprimé précédemment, le Maire de Laval a manifesté un intérêt pour ce projet d'hôtel

Bruno Lucas, membre élu

Y-a-t-il eu des analyses concernant les retombées économiques de ces projets?

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Non il n'y a pas eu, à ce stade d'études, puisque nous n'avons pas tous les indicateurs fournis par les 2 opérateurs. Nous savons que sur un hôtel 4 étoiles, le taux d'occupation doit se situer entre 50 et 60 % minimum, même si les taux de la Mayenne sont un peu moins élevés sur ce segment. Un seul établissement, Le Périer du Bignon, se positionne dans cette catégorie. Nous n'avons pas chiffré l'impact économique sur ce type de projet, mais les 2 propositions confortent une activité de centre-ville.

Pierre Zambon, membre associé

La pérennité du projet en matière d'hôtellerie est importante. Nous avons la chance d'avoir dans l'assistance des experts comptables et nous savons qu'à moins de 50 - 55 chambres, il est difficile d'équilibrer un compte d'exploitation.

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Les investisseurs ont très certainement effectué leur étude de marchés sur un tel projet.

Laurent Lairy, membre élu

J'étudie le sujet au sein du Stade Lavallois et sans influencer qui que ce soit, je peux vous confirmer que nous avons un déficit de chambres sur l'événementiel en Mayenne, lié à l'Espace Mayenne qui, aujourd'hui, refuse énormément de séminaires, puisque nous avons une insuffisance hôtelière importante. Sur la régularité, le taux d'occupation est de 60 % en Mayenne, légèrement supérieur à la moyenne nationale, mais sur l'événementiel, il n'existe pas de capacité hôtelière suffisante.

Eric Coatanéa, vice-Président

Cette notion de carence est bien précisée dans le dossier.

Samuel Tual, membre associé

Le chiffre communiqué par Monsieur le Maire est de 1 500 nuitées manquantes par an sur le territoire afin de couvrir les demandes.

Laurent Lairy, membre élu

J'avais candidaté pour l'Assemblée Générale Unifoot à l'Espace Mayenne en juin prochain ; la ville de Lyon a gagné puisqu'elle a une capacité hôtelière immédiate que nous n'avons pas en Mayenne.

Nous ne pouvons pas accueillir 400 personnes en une seule fois sur un événement. Il est dommage d'avoir un outil tel qu'Espace Mayenne et de devoir refuser des événements qui génèreraient une excellente visibilité pour le territoire.

Cyrille Laheurte, Directeur Général

Il faut savoir qu'aujourd'hui, sur le territoire, nous avons très peu de jours contraints sur les capacités hôtelières. Elles se situent essentiellement du mardi au mercredi, puisque notre hôtellerie vit plutôt du tourisme d'affaires, et en conséquence, de l'activité en milieu de semaine, avec des capacités non saturées les week-ends. Certains hôtels sont d'ailleurs fermés en fin de semaine.

Eric Coatanéa, vice-Président

Avez-vous d'autres questions, remarques, observations ? Merci pour vos interventions.

Je vais donc donner la parole à Cyrille Laheurte, qui va vous expliquer le déroulement du vote.

✓ **Vote**

Cyrille Laheurte, Directeur Général*Déroulement*

Les 19 membres élus votants (Eric Hunaut ne participant pas au vote comme annoncé précédemment) ont reçu une enveloppe dans laquelle ont été déposés 2 bulletins : Gemy et Qualytim-Majus.

Vous en ôtez un de l'enveloppe et vous laissez bien sûr celui de votre choix à l'intérieur. S'il y a 2 bulletins dans l'enveloppe, le vote sera considéré comme nul.

Nous allons vous proposer de vous lever et de rejoindre le lieu où nous avons déposé une urne et une liste d'émargement.

Nous allons d'ores et déjà inviter les 2 premiers votants, benjamins de l'Assemblée, à aller voter ; ils seront les scrutateurs et procéderont au dépouillement de ce vote. J'appelle en conséquence Cécile Legrand-Theil et Nicolas Mousset que j'invite à voter en premier et à émarger, puis je propose aux autres membres élus de venir exprimer leur voix.

✓ **Dépouillement par les deux benjamins**

Eric Coatanéa, vice-Président

Annonce les résultats du vote

Membres élus :	31
Quorum :	16
Présents :	20
Votants :	19
Exprimés :	19

Dossier Gemy : 12

Dossier Qualytim – Majus : 7

Le projet pour lequel nous allons entrer en négociation exclusive est le **projet porté par le groupe Gemy**

Le Président Hunaut reprend la Présidence de la séance

Eric Hunaut, Président de la CCI de la Mayenne

Une décision importante vient d'être prise ce soir et je ne peux que vous en remercier, tant sur le processus d'échanges que d'expression. Nous entrons désormais en négociation exclusive sur un dossier, ce qui signifie que ce dernier aboutira ou pas, selon les éléments que nous recevrons et que nous déterminerons durant la négociation. Ce vote nous permet maintenant de traiter avec un seul interlocuteur en espérant, bien entendu, que le résultat soit positif et que nous puissions d'ici, la fin de l'année, confirmer ce choix.

Comme je vous l'ai indiqué précédemment, je défendrai la décision que nous avons prise. Je demanderai bien évidemment à tous les élus de respecter ce choix et de défendre la position retenue.

Sincèrement, je suis ravi d'avoir pu procéder de cette manière et permettre ainsi à chacune et chacun de voter en son âme et conscience et être dans un vrai processus démocratique au regard de ces 2 projets qui nous semblent, l'un comme l'autre, s'accorder au territoire mayennais et aux enjeux de la CCI de la Mayenne.

Je vous remercie infiniment de votre participation, de votre confiance, de votre écoute et de votre engagement.

III – INFORMATIONS / COMMUNICATIONS

1. Présentation des Universités des Entrepreneurs Mayennais 2023

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Il s'agit de la 4^{ème} édition de ces UEM. La 1^{ère} édition avait été lancée sous l'égide de Samuel Tual. Les UEM 2023 se dérouleront à l'Espace Mayenne le 14 septembre prochain, avec une coordination forte Medef/CCI et j'en profite pour remercier Bruno Lucas pour cette collaboration. Cet événement continue à prendre de l'ampleur. Sur la 3^{ème} édition, nous avons inclus les étudiants et nous espérons cette année, la participation de 500 et 600 jeunes afin de créer du lien entre le monde de l'entreprise et celui des étudiants.



Le thème sera « L'envie d'OSER ». Je vous invite à regarder et écouter maintenant 2 vidéos qui donnent Envie d'Oser : « Oser driver un cheval de course au trot sur un sulky » et « Oser affronter le feu avec les pompiers ».

Lancement de la vidéo

Je souhaite remercier les équipes de Franck Gruau, qui nous accompagnent à chaque fois sur des demi-journées pour créer ainsi ces séquences vidéo.

Je remercie aussi la famille Dreux et le SDIS 53 pour leur accueil convivial.

Applaudissements

Signature manuscrite en noir, située en bas à droite de la page.

L'envie d'oser, nous y sommes, et maintenant il vous appartient d'oser participer à ces UEM 2023, d'y être partenaires si vous le souhaitez.

Le programme est le suivant :

15H15	16H00	17H15	19H15	20H45	23H
ACCUEIL DES PARTICIPANTS	LE « PÉPITE » SHOW Lancement des UEM 2023 Speed témoignages d'entrepreneurs	LE GRAND SHOW Intervenant de prestige Echanges avec le public Conclusion décalée et humoristique	LE COCKTAIL Moment de convivialité et d'échanges	LE MATCH Diffusion sur grand écran du match de rugby de l'équipe de France (coupe du monde)	

Les intervenants seront :

Dorine Bourneton

Dans un accident d'avion, elle a perdu ses jambes et pour « affronter » ce handicap, elle a décidé de devenir aviatrice. Elle est championne de voltige aérienne.

Emery Jacquillat

Il est entrepreneur à mission et son objectif est d'ouvrir l'esprit de chacun sur ce qu'est une entreprise à mission.

Karim Duval

Il est humoriste et nous accompagnera tout au long des différentes interventions.



Nous comptons sur vous tous pour faire circuler l'information de cet événement. Les inscriptions sont déjà ouvertes. Nous avons organisé des packs pour les entreprises, soit 10 places à 50 euros, alors que la place unique est à 65 euros.

Si vous souhaitez aussi être partenaires, vous pouvez contacter Maëlle Morvan et Solveig de Pillot.

2. CCI France

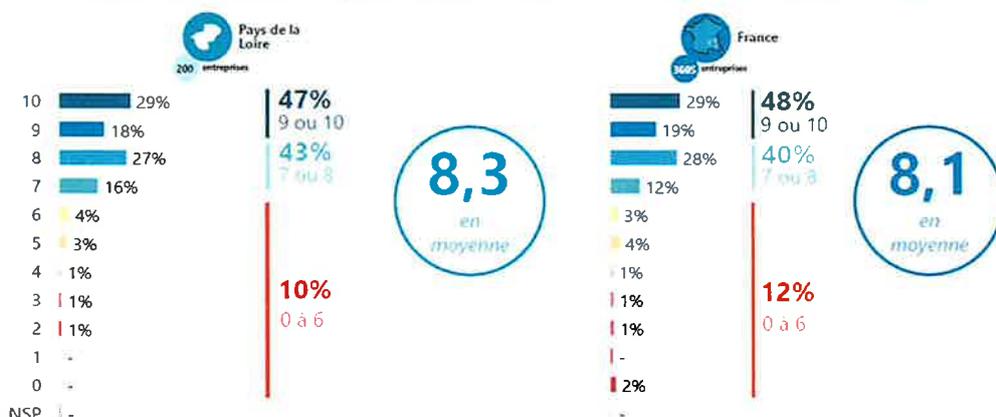
Cyrille Laheurte, Directeur Général

Je vous propose une vidéo de CCI France du 12 avril 2023, qui a été tournée pour la signature du contrat d'objectifs et de performance 2023-2027 (COP) qui engage le réseau et que nous allons devoir décliner en région à travers des conventions d'objectifs et de moyens avant le 29 septembre prochain. Nous avons prévu néanmoins de l'adopter le 6 juillet 2023 au sein des Pays-de-la-Loire. C'est sur cette base que la ressource fiscale évoquée précédemment est répartie.

Dans le cadre de ce COP et de ses évaluations, nous nous engageons sur des enjeux de performance. La dernière enquête menée, à la demande de la Direction Générale des Entreprises, par un organisme indépendant, Opinionway, montre deux indicateurs qui sont le niveau de satisfaction de nos clients sur l'activité avec 8,3 en moyenne en Pays-de-la-Loire au regard d'une moyenne nationale de 8,1, et sur le taux de recommandation avec 8,4 en moyenne en Pays-de-la-Loire contre 8,1 au niveau national.

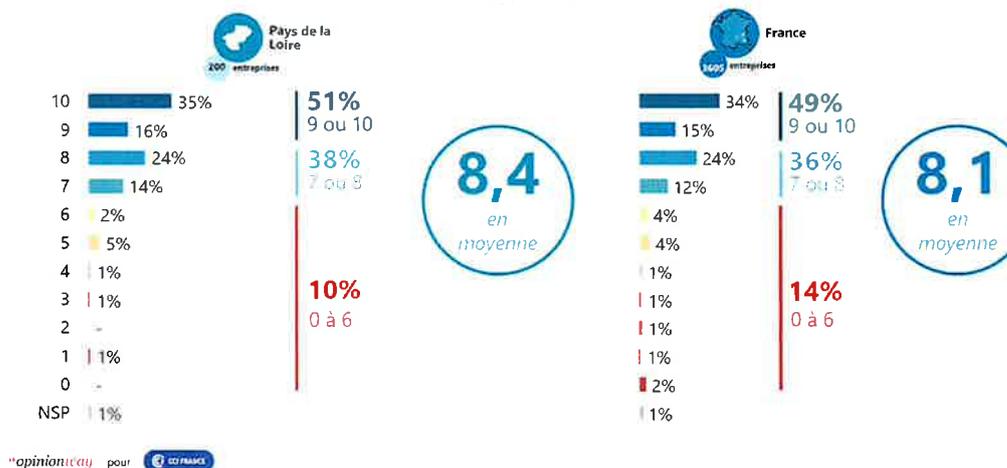
“ La satisfaction globale sur l'accompagnement

Q. Globalement, sur une échelle de 0 à 10, quel est votre niveau de satisfaction concernant la prestation dont vous avez bénéficié ?



“ La recommandation de l'accompagnement CCI

Q. Sur une échelle de 0 à 10, recommanderiez-vous l'accompagnement par votre CCI à une autre entreprise ?



Ces indicateurs sont bons mais méritent encore d'être améliorés sur les exercices suivants.

Je vous invite aussi à rejoindre les **CCNergies** les 9 et 10 octobre 2023 qui se dérouleront au Centre des congrès de Lyon. Elles permettront d'établir un point sur la 1^{ère} année de mise en œuvre du Plan Stratégique du réseau avec un focus sur les grands chantiers nationaux en cours d'élaboration.

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

Nous avons une vraie chance d'avoir un Président National, Alain Di Crescenzo, très engagé et porteur, qui renforce l'image des CCI. Il a réussi à défendre le maintien de nos ressources fiscales et à engager ce plan de performance qui sera le socle du maintien de ces ressources fiscales si nous respectons les engagements donnés.

Nous devons aussi contribuer aux niveaux régional et local à l'ensemble des actions demandées au sein de nos instances nationales. Les derniers retours sur les actions menées depuis 4 mois indiquent que le taux sur les indicateurs demandés par l'Etat est supérieur aux attentes, ce qui démontre au gouvernement toute l'importance des Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales. Il nous guide vers la bonne voie en termes d'image des CCI.

3. Agenda des événements

Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne

- **Job dating du mardi 30 mai 2023**

communication entreprises



communication candidats



Handwritten initials and a signature.

- Une formation « **Le Bachelor en ingénierie, usine du futur** » est proposée sur le territoire de la Mayenne.

NOUVEAU EN
MAYENNE!

BACHELOR EN INGÉNIERIE Usine du Futur

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE



- **L'Estival des Pros le lundi 12 juin 2023**

Il s'agit d'une collaboration avec Laval Agglomération, Laval Economie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne.

L'ESTIVAL DES Pros
L'événement qui énergise vos idées

COCKTAIL DIGITAL

12 JUIN 2023
HIPPODROME
DE LAVAL
16H - 21H

MINI-CONFÉRENCES
TUTORIELS
TÉMOIGNAGES
TROPHÉES

Un événement impulsé par **LAVAl** agglomération **LAVAl** économie

Co-organisé avec **CCI** **CMA**

Mayenne International

- **Atelier technique le jeudi 8 juin 2023**



Atelier technique

AUTOLIQUIDATION TVA A L'IMPORT
Des discordances entre déclarations en douane et déclarations fiscales ? Comment les éviter ou y remédier ?

Jeudi 8 juin 2023
9h / 11h

CCI Mayenne
12 Rue de Verdun,
53000 Laval

- **Garden Party** le lundi 26 juin 2023 dans les jardins de la Préfecture.

//
FG

IV - CONCLUSION

1. Conclusion par Monsieur Samuel Gesret, Secrétaire Général de la Préfecture de la Mayenne, représentant Madame Marie-Aimée Gaspari, Préfète de la Mayenne

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je tenais tout d'abord à excuser Madame la Préfète qui devait être parmi nous ce soir, mais qui est retenue par d'autres engagements.

Je tenais à vous réitérer la position d'accompagnement de l'Etat au regard de nos entreprises sur la partie Emploi ou sur la partie Projets.

Sur la partie Emploi, nous avons la chance d'être quasiment en plein emploi, avec un taux de chômage de seulement 4,9 % sur le département et 4,3 % sur Château-Gontier. Nous rencontrons une difficulté de recrutement, malgré un contexte global national plutôt fluctuant sur les charges importantes, mais nos entreprises résistent néanmoins correctement. Chacun y travaille de son côté avec des opérations de job dating, les écoles de production, les territoires « 0 chômeur », l'expérimentation vis-à-vis des bénéficiaires du RSA, les missions locales. Nous avons encore des ressources disponibles localement, malheureusement de moins en moins nombreuses, et des individus qui sont de plus en plus éloignés de l'emploi, mais là encore, nous sommes présents et actifs pour vous accompagner. Nous avons aussi la possibilité d'employer de la main-d'œuvre étrangère pour laquelle nous vous guidons afin d'agir en toute légalité, tant pour les employés que pour les chefs d'entreprise.

Sur la partie Projets, nous retrouvons, comme vous l'avez évoqué, la transition écologique, mais avec beaucoup d'oppositions de voisinage ou d'association. Nous vous accompagnons, autant que faire se peut. Il convient donc d'être vigilant sur le portage des projets, en matière de communication, qui doit être la plus précoce possible. Si un projet fait l'objet de polémique dans les médias, il s'agit souvent d'un projet mal accompagné en amont sur le plan de la communication.

Aujourd'hui, nous sommes sur un territoire particulièrement dynamique d'un point de vue industriel. Il faut l'accompagner, ce n'est pas un long fleuve tranquille. N'hésitez pas à contacter nos services lorsque vous rencontrez des difficultés, et ce, le plus tôt possible.

Sur la partie estivale, nous reparlerons cet été notamment des problématiques d'arrosage, sujet partagé et sujet qui fait partie des projets d'équilibre compliqués. L'année dernière, j'ai été notamment amené à revenir sur les arrêtés que nous avons autorisés pour certains stades, en maintenant uniquement celui du Stade Lavallois, en étudiant précisément jusqu'où nous acceptons d'aller, entre l'opinion publique et un enjeu d'image sur le club. J'ai évoqué cette problématique aussi avec des entreprises agroalimentaires qui consomment beaucoup d'eau et pour lesquelles le fait de restreindre l'eau, même sur un petit pourcentage, impacte la sécurité bio-alimentaire et met, de ce fait, l'entreprise en difficulté. Il est donc absolument nécessaire d'être à votre écoute et de vous accompagner.

Merci Monsieur le Président pour cette Assemblée Générale particulière, avec ce moment partagé au regard de l'avenir de ce beau bâtiment de la CCI.

Applaudissements

**Eric Hunaut, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne
Prochaines Assemblées Générales CCI de la Mayenne 2023**

- 28 septembre à 17 h 30 – Chambre d'Agriculture
- 23 novembre à 17 h 30 – Espace Mayenne (à confirmer)

Nous arrivons au terme de cette Assemblée Générale. Je vous propose de nous retrouver pour un cocktail, qui nous permettra de poursuivre nos échanges.

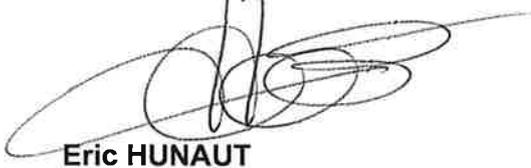
Notre prochain rendez-vous est fixé au **jeudi 28 septembre 2023 à 17 h 30 à la Chambre d'Agriculture.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Prochaine séance :

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 mai 2023
établi sous réserve d'approbation
lors de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2023*

Le Président,



Eric HUNAUT

Le Secrétaire,



Frédéric DEVINEAU



ANNEXES



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

SYNTHESE DES BUREAUX

20 mars, 17 avril et 15 mai 2023

Assemblée générale du 25 mai 2023

Siège - 12 rue de Verdun - CS 60239 - 53002 Laval CEDEX

T. 02 43 49 50 00 - www.mayenne.cci.fr - Siret : 18530044900013 - APE 9411 Z



Projets immobiliers/foncier

Hôtel consulaire - cession

Ce sujet est inscrit à l'ordre du jour de la séance de ce jour.

Maison de l'économie

Les membres du bureau visiteront le chantier Duval le 10 juillet prochain. Déménagement prévu 1^{er} trimestre 2025.

Foncier Saint-Berthevin

Une rencontre avec Leroy Merlin et les différents acteurs locaux a eu lieu le 30 mars. Une réflexion est en cours avec Leroy Merlin et le propriétaire Batipart sur le devenir de ce foncier (sous « droit de préférence ») aux côtés de Laval Economie et Laval Mayenne Aménagements.

Une prochaine rencontre est prévue avant fin juin 2023.

Campus CCI 53– nouveau bâtiment

Conventionnement en cours avec Laval Agglomération et le Conseil Régional. En attente du Conseil Départemental. Le permis de construire est quasi prêt.

Représentations/désignations

- *Commission de prévention des conflits d'intérêts CCI 53*
Guillaume Gruau devient membre de la CPCI en remplacement de Philippe Royer (démissionnaire de son mandat de membre élu)
- *Conseiller technique CCI* : Isabelle Combastel, directrice du développement territorial EDF pour la Mayenne, basée à Rennes ; sa désignation est proposée à la séance du 25 mai.
- *Commission d'indemnisation amiable des commerçants – place du 11 novembre à Laval : désignations des membres CCI* :
Par délibération du 20 mars 2023, le Conseil municipal de Laval a adopté la constitution d'une commission locale d'indemnisation à l'amiable des commerçants dans le cadre du réaménagement de la place du 11 novembre.
Le règlement intérieur prévoit la désignation de membres de la CCI ; aussi ont été désignés :
 - Elu titulaire : Jérôme Deniau
 - Elu suppléant : Cécile Legrand Theil
 - Collaborateur titulaire : Patricia Laving
 - Collaborateur suppléant : Maëlle Morvan
- *Comité des partenaires Laval Agglomération*
représentant CCI désigné : Jérôme Chaplet
- *JCE de Château-Gontier pour organisation conférence des Présidents*
représentants CCI désignés : Jérôme Deniau et Maëlle Morvan

- *Commission départementale de la sécurité des transports de fonds*
 - Un représentant des établissements commerciaux de grande surface : Nicolas Mousset
 - Un représentant des professions de la bijouterie : cf. *Chambre de Métiers et de l'artisanat*

Conventions/partenariats

1. Partenariats CCI 2023/2024

Universités des entrepreneurs mayennais

Elles se dérouleront le 14 septembre à Espace Mayenne ; la CCI de la Mayenne y contribuera à hauteur de 16 000 ou 20 000 €.

V & B Fest

Cet évènement aura lieu les 25 et 26 août à Château-Gontier sur Mayenne ; la CCI partagera une loge de 20 places avec le Medef ; coût par partenaire 6 000 €.

Le solde des autres partenariats représente un montant d'environ 9 000 € : stade lavallois, 3 éléphants, les foins de la rue, futsal, US Basket...

2. Conventions

- [Convention avec Mayenne Communauté : schéma de développement commercial](#)

Mayenne Communauté a sollicité la CCI de la Mayenne pour travailler sur la mise en place d'un schéma de développement commercial qui repose sur :

- ✓ L'offre commerciale au sein de Mayenne Communauté
- ✓ Mise en place d'ateliers auprès des élus et des commerçants
- ✓ Identification des enjeux et rédaction d'un plan d'actions stratégique.

Coût de l'étude facturé par la CCI à la collectivité : 6 600 € HT

- [Convention avec Ambrières les Vallées : Etude « casiers en libre-service »](#)

La CCI de la Mayenne a réalisé en 2022 une étude sur le tissu commercial d'Ambrières-les-Vallées. Cette dernière a mis en exergue le souhait de certains commerçants de développer des casiers en libre-service, accessibles 24h/24, 7j/7, proposant des produits des commerçants d'Ambrières-les-Vallées.

La collectivité a émis la volonté d'avancer sur le projet, par la réalisation, dans un 1^{er} temps, d'une étude de marché.

La restitution et présentation de l'étude ont eu lieu le 9 mai 2023 ; son coût s'établit à 5 638 € HT. La collectivité a déposé une demande de financement auprès de la Région via l'AMI Réinventons le Commerce, permettant d'avoir un financement de l'étude à hauteur de 30 %.

- [Convention de partenariat pluriannuelle signée avec Laval Agglomération et Laval Economie : organisation de l'évènement « L'estival des pro »](#)

Dans le cadre de cette convention, un temps fort dédié aux solutions numériques pour les entreprises, financé à un maximum de 15 000 € par Laval Economie est prévu le 12 juin.

Artisa'night étant un évènement biannuel, il a été convenu avec les partenaires de créer un évènement différent pour 2023, notamment pour ne pas le confondre avec La Nuit du Numérique.

Cet évènement se tiendra à l'hippodrome de Laval. Dans le but de pouvoir le renouveler sur d'éventuelles autres thématiques, il s'intitulera :

« L'Estival des Pros, L'évènement qui énergise vos idées »

- ✓ Objectif : Apporter des témoignages, retours d'expérience et une prise de hauteur sur le numérique et ses enjeux
- ✓ Cible : TPE/PME du département de la Mayenne, Artisans BTP, Commerçants, Industrie, Prestataires de services...
- ✓ Organismes : Laval Agglomération | Laval Economie | CCI de la Mayenne | Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)
- ✓ Remise des Trophées du Numérique 2023
 - L'outil atout des ventes
 - Le compte à suivre
 - Le client d'abord
 - Le e-commerce au cœur des opportunités

■ **Convention CCI/Réseau Entreprendre Mayenne**

La Commission Entrepreneuriat de la CCI et l'association Réseau Entreprendre ont la volonté de renforcer leur collaboration par la formalisation d'une convention.

Cette convention a pour ambition de créer des synergies entre la CCI de la Mayenne et le Réseau Entreprendre Mayenne lors des formations auprès des porteurs de projets accompagnés par la CCI, dans le cadre de dispositifs à destination des chefs d'entreprises souhaitant développer leur compétitivité ou lors des événements de l'association Réseau Entreprendre Mayenne.

Obligations légales

- ✓ Avis en matière d'urbanisme

1^{er} trimestre 2023

N° dossier	Type	Commune	Projet	Avis CCI	Date	Demandes CCI
235-2022	PLU	Saint Pierre la Cour	Révision du Droit de Préemption Urbain	Favorable	4/01/2023	-
239-2022	PLU	Ernée	Instauration du Droit de Préemption Urbain	Favorable	09/03/2023	-

- ✓ Demandes de dérogations au repos dominical
Sans éléments nouveaux depuis la dernière AG.
- ✓ Etat des marchés publics
Sans éléments nouveaux depuis la dernière AG.

Budget exécuté 2022

Ce sujet est inscrit à l'ordre du jour de la séance de ce jour.

Foncière de revitalisation du commerce de la Mayenne (SAS)

Le 4 mai dernier une réunion technique a été organisée par Laval Mayenne Aménagements pour rendre compte des travaux relatifs à la création d'une foncière de revitalisation du commerce en Mayenne. Le département de la Mayenne est le seul en région à ne pas encore disposer d'un tel outil. Des travaux ont été conduits avec un cabinet spécialisé (Cabinet Sémaphore) et la Banque des Territoires.

Les parties prenantes envisagées sont :

- Laval Mayenne Aménagements (majoritaire)
- Crédit Agricole Anjou Maine
- Crédit Mutuel Anjou Basse Normandie
- Banque des Territoires
- CCI de la Mayenne

Le capital social serait de 2M€ avec possibilité d'avoir 600K€ en compte courant.

La CCI a d'ores et déjà inscrit une ligne budgétaire à cette fin lors de l'adoption du plan pluriannuel d'investissement (AG 24/11/2022). Nous évoquerons ce dossier normalement lors de l'Assemblée Générale de septembre 2023.

Subventions/cotisations/adhésions

▪ FNADIR

Adhésion de la direction formation à la « Fédération Nationale des Directeurs de Centres de Formation d'Apprentis (FNADIR) Pays de la Loire » *pour un montant de 500 €*

Ce réseau est une veille nécessaire pour mieux appréhender les enjeux à venir, un lieu d'échanges entre directeurs d'établissements de formations pour croiser les bonnes pratiques.

▪ Association « J'Entreprends en Mayenne »

Cette association a pour but de :

- valoriser le goût d'entreprendre
- favoriser l'émergence de projets
- faciliter la création et la transmission
- accompagner et développer les jeunes entreprises
- être un observatoire de la création

Adhésion pour un montant de 400 €.

▪ Réseau Alliance pour IIA 44

Le réseau Alliance Libre, pôle d'expertise en Logiciels Libres de l'ouest, fait partie depuis plusieurs années des structures TIC de la région Pays de la Loire.

Les services de cette association permettent d'être à jour et au fait des évolutions du marché du logiciel mais aussi de créer du réseau : formateurs, jeunes, entreprises... et de continuer à travailler avec des formateurs compétents.

Appel à cotisation : 100 € (pour 2 collaborateurs de l'IIA 44).

▪ Etudiants BTS Commerce International : demande de participation financière de la CCI

Dans la classe de BTS Commerce International 1^{ère} année, 2 jeunes étudiantes doivent réaliser un stage de 4 semaines à l'étranger, stage imposé par le référentiel de formation et qu'elles ne parviennent pas à décrocher.

Afin de les aider dans leurs démarches, les membres du bureau ont accordé, à titre dérogatoire, *une aide de 400 € au bénéfice des 2 étudiantes concernées*. En contrepartie, elles participeront à des salons, portes ouvertes... afin de témoigner de leur formation.

▪ APIC 53

L'association des juges du tribunal de commerce sollicite comme tous les ans la CCI pour un soutien financier de l'activité des juges bénévoles. La demande porte sur une subvention pour 2023 de 5 000 €. Nous avons arbitré pour 2022 *une somme de 3 600 €, laquelle est reconduite pour 2023*.

▪ FACE M

FACE M est une association Mayennaise regroupant des acteurs privés, publics et associatifs ayant pour mission de développer des moyens de lutte contre l'exclusion par la mobilisation des entreprises de la Mayenne. L'objectif est d'agir avec et aux côtés de tous ceux qui œuvrent pour faciliter l'accès à l'emploi.

Adhésion 2023 : 300 €

▪ RESO

Dans le cadre de l'ouverture de la formation Assistant Manager Loisirs Hébergement Restauration, il est fait appel à un groupement employeur : le groupement RESO, spécialiste du recrutement en Hôtellerie Restauration.

Cette association propose des intervenants / formateurs spécialisés dans le domaine de l'hôtellerie, la restauration et du tourisme qui maîtrisent le référentiel AMLHR et sont reconnus par le réseau Négoventis.

Adhésion 2023 : 120 €

▪ Centre d'Etudes de Langues du réseau des CCI

Grâce à des formules pédagogiques adaptées à tous les niveaux de langue (du débutant au niveau perfectionnement), à tous les secteurs d'activité et à tous les postes, les CEL sont devenus les partenaires privilégiés des PME et des grands groupes privés et publics.

Chaque salarié trouve une solution adaptée à ses attentes grâce aux formateurs experts qui adaptent systématiquement leurs méthodes au profil et à la progression de l'apprenant.

Pour le CEL de la CCI 53 : anglais, espagnol, italien – *Français langue étrangère* – et à la demande suivant les besoins exprimés.

Cotisation 2023 : 1 100 €

Les membres du bureau ont validé les montants des cotisations précitées.

Tarification des nouvelles formations de la rentrée de septembre 2023

- AMLHR : 8 342 €/an
- Bachelor ingénierie usine du futur : 5 500 €/an

Validation par les membres du bureau.

Centre des Jeunes Dirigeants

Le Centre des Jeunes Dirigeants organise sa soirée Prestige le 22 juin 2023 à Espace Mayenne et sollicite la CCI pour une participation éventuelle. 10 places à 50 € seront achetées.

Validation par les membres du bureau.

Etudes

La CCI a été mandatée pour réaliser plusieurs études. Ces dernières sont le fruit d'un travail engagé depuis quelques années notamment auprès des collectivités.

➤ Hôtellerie : point d'étape

Laval Economie et Laval Mayenne Aménagements ont commandé une étude à la CCI de la Mayenne dans le domaine de l'hôtellerie sur le territoire de Laval Agglomération.

Les conclusions de cette étude ont été présentées le 31 mars dernier aux commanditaires.

L'étude permet tout d'abord de présenter les chiffres de l'hôtellerie et de la para-hôtellerie sur le territoire national, régional, départemental et local. Elle s'intéresse ensuite à l'offre hôtelière actuelle sur le territoire de Laval Agglomération et à son activité.

Enfin, une analyse qualitative de cette offre et des éventuels manques est proposée par l'intermédiaire d'entretiens auprès de professionnels du tourisme du territoire, d'entreprises significatives du territoire, d'équipements, d'organismes d'événements et de porteurs de projets hôteliers actuels ou passés.

➤ Immobilier d'entreprises : point d'étape

Pour donner suite à la présentation de l'observatoire de l'immobilier d'entreprise par le club immobilier d'Anjou, aux acteurs mayennais fin 2022, des courriers d'engagement leur ont été adressés début mars. Ils ont permis de rassurer les professionnels du secteur sur la collecte des données et le caractère confidentiel du traitement de ces dernières.

➤ Enquête logement : frein au recrutement

Action Logement et Coop Logis ont commandé une étude à la CCI de la Mayenne et à la CCI Nantes Saint-Nazaire. L'objectif de cette étude est d'analyser le logement comme potentiel frein au recrutement sur ces territoires. Les premières conclusions ont été présentées aux commanditaires le 17 mars 23.

➤ Evolution des entreprises en 2022 : restitution

Comme tous les ans, les chiffres actualisés de l'évolution du tissu entrepreneurial mayennais ont été mis à jour - www.mayenne.cci.fr.

[Demande d'ouverture certification Négoventis « assistant manager loisirs hébergement restauration »](#)

Le secteur de l'hôtellerie, restauration, loisirs en Mayenne doit se réinventer et s'adapter aux nouveaux modes de consommation des clients (concurrence Airbnb par exemple) et doit aussi faire face à des difficultés accrues de recrutement et de réels besoins en formation.

Pour donner suite à la sollicitation de l'UMIH 53 concernant une demande de formation, la CCI a identifié une formation du réseau Négoventis (CCI France) au niveau BAC +2 : le Titre Assistant Manager Loisirs Hébergement Restauration (AMLHR), titre certifié.

L'AMLHR cible les emplois dans les domaines du tourisme, de restauration et d'exploitation d'hébergements correspondant aux métiers de :

- Assistant / Adjoint de direction
- Assistant manager
- Manager / chef de service

Un questionnaire a été envoyé aux adhérents de l'UMIH 53 en février 2023 : 14 entreprises ont manifesté leur intérêt pour la formation identifiée car elle est en adéquation avec leurs besoins en compétences. Cette formation sera proposée exclusivement en alternance en contrat d'apprentissage et professionnalisation en ciblant les candidats étudiants, apprentis et/ou demandeurs d'emploi avec certains prérequis. Nous envisageons également un partenariat avec l'URMA 53 en proposant à leurs bacheliers dans leur filière THR une poursuite d'étude en BAC+2 sur le département mais aussi sur le volet pédagogique et des échanges de compétences.

[Actualisation règlement intérieur formation](#)

Deux modifications ont été apportées au règlement intérieur formation au niveau :

- du nombre d'heures de formation à partir desquelles il y a une représentation des stagiaires et élection de délégués de classe avec 500 heures
- du type de formations : actualisation

[Gazette de la formation continue](#)

Le 1^{er} numéro est paru en mars ; il participera à la force commerciale de la formation continue en totale synergie avec les services formation de la CCI 49 qui accompagnent les équipes mayennaises. 2 parutions annuelles : mars et octobre.

Challenge des Unions Commerciales de la Mayenne

Il a eu lieu le 20 mars avec 8 associations participantes :

Prix de développement de l'attractivité d'un Territoire

- Craon.com – Craon
- Au Cœur d'Ambrières – Ambrières-les-Vallées
- Castel Shopping – Château-Gontier-sur-Mayenne
- Cap Gorronais – Gorron

Prix de l'UC la plus conviviale

- UCAVM Mayenne
- UCAL Landivy
- Laval Cœur de Commerces – Laval

Prix du meilleur service à la clientèle

- Artcom Ernée

Les prix par catégorie ont été remis à :

- Lauréat Prix de l'attractivité d'un territoire : Cap Gorronais
- Lauréat Prix de l'union commerciale la plus conviviale : Laval Cœur de Commerces
- Lauréat Prix du meilleur service clients : Artcom'Ernée
- Lauréat Prix Coup de cœur du jury : UCAL de Landivy

Jeudis de la RSE

Les « Jeudis de la RSE » ont pour objectif de donner de la visibilité à des démarches vertueuses et engagées par les entreprises du territoire, en termes de RSE.

A ce jour 10 vidéos ont été réalisées, 2 autres sont programmées :

1) Optimisation énergétique via les panneaux photovoltaïques

2) Optimisation énergétique via la solution ENERFOX

3) Zoom sur l'éco-conception et le programme ECOPRODDUIRE de la CCJ

4) Contexte énergétique chez les commerçants



5) Mutualisation des déchets et démarche EIT

6) RSE et déploiement stratégique

7) Démarche de labellisation RSE

8) Zoom sur la marque employeur

9) Ancrage territorial et gestion des biodéchets

10) Démarche RSE en industrie

Big Bang de l'Emploi Laval – 17 et 18 mars 2023

Sous le pilotage de Made In Mayenne, un temps fort était organisé en collaboration avec le MEDEF et la CCI le 17 mars midi pour un public d'étudiants, d'apprentis et de dirigeants d'entreprises. Cette manifestation « le brunch de l'emploi » a été un succès. Elle a réuni environ 250 personnes

Réunion de concertation France 2030 – 14 mars 2023

Avec France 2030, doté de 54 Md€, la France se donne les moyens de retrouver sa souveraineté industrielle et technologique dans des domaines stratégiques pour notre futur, avec notamment l'hydrogène décarboné, l'agroalimentaire, la santé, les mobilités, les matériaux de construction et villes durables, les métaux critiques ou encore la souveraineté technologique.

Le gouvernement a souhaité confier le pilotage de ce plan ambitieux à un sous-préfet référent par département aux côtés des Préfets.

Pour la Mayenne, Madame Norchen CHENOUI, Sous-préfète de l'arrondissement de Château Gontier sur Mayenne a été désignée par Madame Marie-Aimée GASPARI, Préfète, pilote départementale du déploiement de France 2030.

Une première réunion de concertation avec les principaux opérateurs intervenants sur ce dispositif s'est déroulée le 14 mars à la CCI.

Le comité de pilotage, animé par la préfecture et la CCI, a exprimé la volonté de faire un point chaque trimestre ; 3 dates sont d'ores et déjà arrêtées (1^{er} juin, 19 septembre et 28 novembre).

Un temps de présentation plus large a également été organisé le 6 avril dernier en s'appuyant notamment sur le Réseau des Développeurs Economiques du Département piloté et animé par Solutions & Co. Il s'adressait à un public plus ouvert avec intervention des 4 opérateurs afin qu'ils précisent leurs contributions (BPI, CDC, ANR, ADEME).